

P27/D1,25

CORRESPONDANCE

NUMÉROTÉE

LA NUMÉROTATION

SUR CE FILM

RENVOIE

AUX NUMÉROS DES PIÈCES

REFERENCE: Répertoire numérique P27/D1,2

P27/D1,25



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,25

Corporation du Village de Ste. Cunegonde.

HOTEL DE VILLE.

224 Rue Workman.

Ste. Cunegonde, 22 Juin 1884

A. Six mois de cette date pour valeur
reue, La ville de St. Cunegonde pro-
met payer à l'ordre de Hubert. Moir,
au bureau de la Banque Jacques Cartier
la somme de mille piastres.

H. Moir Maire
L. Ducharme

P27/D1,25

H. Marin

P27/D1,25

Extrait du livre des délibérations
du conseil de ville de St. Léonard
Séance du 17 Juin, 1884.

Il est résolu que Mr. le Maire
Hubert Morin et le Secrétaire
Trésorier G. N. Ducharme soient
autorisés à signer pour et au
nom de la Corporation un billet
à l'ordre de Hubert Morin Eccl.
pour la somme de mille dollars
payable à 6 mois de date, en
renouvellement d'un billet de
mille dollars qui sera échu
vers le 25 Juin, #

(signé)

Vraie copie.

Hubert Morin
G. N. Ducharme
G. N. Ducharme

M. Calonde
Billet \$1000^{rs}
payé le 26 Dec. 1852

P27/D1,25

1115

P27/D1,25



Pièces réunies

FIN

P27/D1,25



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,25

SAINT-PIERRE & BUSSIÈRES.
AVOCATS | BARRISTERS
ST. JACQUES 29 ST. JAMES.
H. C. SAINT-PIERRE. | H. A. BUSSIÈRES.

Montréal, 4 Dec 1884

Mon cher Monsieur

Le moyen que je vous
avais suggéré de commencer
une enquête préliminaire
contre Goulet a été couronné
d'un plein succès - Goulet
est disparu et son action
a été déboutée avec dépens -

Je vous remercie pour
l'attention dont vous voudrez
bien me faire toucher le
montant sous le plus
court délai possible -

J'ai l'honneur
d'être
votre dévoué
serviteur

H. C. Saint-Pierre

Cour Supérieure

N^o-943

Pierre Goulet

demandeur

La Ville de Ste Cécile -
Défenduesse

Memoire de frais des avocats
de la défenduesse sur jugement
du 1^{er} décembre 1884 déboutant
l'action du demandeur -

Frais tant de la Cour
Supérieure que de la
Cour criminelle contre
Pierre Goulet

\$100.00

3 décembre 1884

M^{re} A. Bussières
avocats des D^{rs}

P27/D1,25

SAINT-PIERRE & BUSSIÈRES,
Avocats, | Barristers,
29 St. Jacques. | 29 St. James.
H. C. SAINT-PIERRE. | H. A. BUSSIÈRES.

Montreal, 26 Decembre 1884

Mon cher Monsieur

Un desirons faire observer
au Conseil que notre Memoire de frais
a la Cour Superieure n'est que de
cinquante piastres environ, mais que
si notre Memoire se monte a peu de
chose c'est dû aux precedes que nous
avons adoptés devant la Cour Criminelle
precedes qui ont eu pour resultat de
faire partir le Dénoué et de lui
faire abandonner sa cause. Si le
Dénoué fut demeuré ici la
Corporation aurait eu une enquête
dispendieuse a faire. Il aurait fallu
examiner longuement Choquet le grand
Commissaire, le Magistrat qui a libéré
Jules, les témoins présents a la
bataille; il aurait fallu aussi
examiner le blessé Sallière.
Tout cela avec les taxes de témoins
et le coût des dépositions serait
certainement

cutaériement revu à la somme
de cinquante piastres. Par le
procès que nous avons adopté, nous
avons assuré le succès de la cause
et évité toutes ces dépenses à la
Corporation. Il n'est que juste
que nous en ayons le bénéfice
et que nos sojers payés pour notre
travail devant la Cour criminelle.
Nous pourrions faire remarquer à
Messieurs les Conseillers que l'argent
qu'ils nous feront payer, ils
pourront en faire rembourser la Corporation
en prenant une election contre
guilt pour les frais de la Cour Supé-
rieure et une action pour les frais
de la Cour criminelle. La loi leur
donne toute autorité pour se faire
rembourser.

Nous espérons aussi que les
Conseillers tiendront compte que nous
leur avons gagné leur cause et
que s'ils l'avaient perdue ils
auraient eu deux ou trois cents
piastres à payer sans compter
nos frais.

Avec la certitude que ces

P27/D1,25

SAINT-PIERRE & BUSSIÈRES,
Avocats. | Barristers,
29 St. Jacques. | 29 St. James.
H. C. SAINT-PIERRE. | H. A. BUSSIÈRES.

(2)

Montreal, _____ 188

explications mettront fin à toutes
difficultés ultérieures,
Nous avons l'honneur
d'être
vos serviteurs dévoués
Marie Bussières
avocats

Statut de
Municipal

Com de peruvine

Pierre Goulet

La Ville de Sainte
Catherine
Dépendance

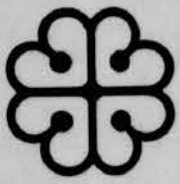
Memoire de frais de
avocat des défendeurs
en vertu du jugement rendu
le 1^{er} dec. 1884 deboutant
l'actif du demandeur

Plaidoyer	\$ 3.10
Articulatus défent	
D. cyprus	4.30
Jus cryptum	1.90
Conseil a l'Equité	10.00
Humani des Avis	24.00
Jugement & Memoire	1.45
	<hr/>
Taxe de cleynthe	\$ 447.50
Procedis en Cour de Police	1.25
	<hr/>
Comparution pour faire emaner une Subpoena a Saie Saline	10.00
Comparution pour faire Saline a faire une deposition preparative de la deposition et du Verant	40.00
Maire & Bussiers	<hr/>
	\$ 94.75

St-Pierre & Buisson
Mémoire de frais
Affaire Henri Coulet
- 26 Dec. 1884 -

P27/D1,25

P27/D1,25



Pièces réunies

FIN

P27/D1,25

Montreal 27 Dec. 1884

G. M. Ducharme, Sec. Trés.

Monsieur Arsenault

Je vous transmette
l'opinion de l'arrest
pagnolo sur la question avec
M. M. Berger & Beigne. Cette
opinion diffère avec la
meienne. Cependant elle
establit que la resolution
du mois d'Octobre 1882 est
en Conqé que' me était fin
à l'ancien bail. Que depuis
Mai 1883 Berger & Beigne
occupe les lieux sans bail
et qu'ils doivent payer

P27/D1,25

Surant le quantum meruit

Il sa falloir faire decider
par experts le montant
que cete occupation vaut.

Il pourrait se faire que
vous obtenez plus. Tout
depend de vos experts

Votre tres ve

Pros. Alb. Nelson

avocat
70 St Jacques

Opinion de Charles H. H. H.

- 27 Dec 1854 -

Jacques B. B.

1118

P27/D1,25



Montreal, 29 Decembre, 1884.

Monsieur,

Je vous informe de nouveau
que le Gouvernement m'ordonne de
prendre des procedures judiciaires immé-
diates pour le recouvrement de la
Somme de \$435⁰⁰ due par la muni-
cipalite de Ste Cécile, pour l'en-
retien des ses prisonniers à la prison
commune du District de Montreal.

Je dois bien dire que si votre mu-
nicipalite croit avoir quelque represen-
tation à faire au Gouvernement à
ce sujet, elle doit m'en informer sans
délai.

Je ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant Serviteur.

M. le Secrétaire Trésorier
de la Municipalité
de Ste Cécile.

Macgibbon
Deputé Sherif

1119
Bureau du Sheriff
Pension des prisonniers
29 Dec. 1884

P27/D1,25

P27/D1,25

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITE DU VILLAGE DE STE. CUNEGONDE.

A Hubert Morin Maire, S. Delisle, C. F. Lalonde, L. H. Heineault,
Guill. Bonneville, J. Sautour & Mar. Moran
Conseillers

Monsieur,

L. Ducharme

Avis spécial vous est donné par moi, Chs. F. Pollet, Secrétaire-Trésorier, qu'une Session Spéciale du Conseil de cette Municipalité, est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu ordinaire des Sessions du Conseil *Mardi*
le *30 Décembre* (1884), à 8 heures P. M.,
et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

- 1^o ~~Compte de M. M. S. Père & Fils Associés.~~
- 2^o ~~Reconstitution de la Réception des Sujets de Gris.~~
- 3^o ~~Autorisation au Maire ou au Sec. Trés. de signer des billets pour le paiement de la Balance des Sujets de Gris.~~
- 4^o ~~Approbation de la Conduite du Sec. Trés. à l'égard des ouvrages de Taxes.~~
- 5^o ~~Accompte à M. Beaudry sur ces 5 p.~~

L. Ducharme

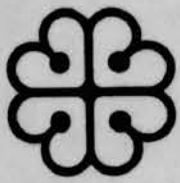
Sec. Trés.

1170
Avis
Assemblée spéciale
- 30 Dec. 1884 -

P27/D1,25

1170

P27/D1,25



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,25

St^e Cunegonde

January 23rd 1885.

To The Mayor and Councillors
of St^e Cunegonde.

Gentlemen,

We beg to report that we have audited and balanced the Accounts of the Town of St^e Cunegonde to December 31st and enclose you Financial Statement of the old municipality to June 30th and also a Memorandum of receipts and Expenditure of the Town of St^e Cunegonde from July 1st to December 31st 1884; this latter statement will form part of the Balance Sheet which you will receive for the year ending June 30th 1885. You are aware that, by a clause in your Charter, your fiscal year will in future close on June 30th instead of December 31st.

We beg to state that the Accounts have been kept in a satisfactory manner and the Balance \$5062⁹⁰ was represented by five notes of \$500 each and a Balance in the Bank of over \$3000⁰⁰ making

an amount in excess of the balance shown in our statement of \$430⁴⁰, which is caused by a cheque ^{for that amount} paid to M^r Renuiger in October, not having yet been presented to the Bank.

We would again call your attention to the very unsatisfactory state of the different Sinking Funds and would respectfully point out the necessity for including in your next Budget an amount sufficient to place them in a sound financial position.

The work of auditing the accounts during the year has been much heavier and the responsibility greater than usual, nearly \$50,000 having been received and disbursed during that time, and we would therefore respectfully ask you to increase the amount voted us this year.

The erection of St. Cunegonde into a Town will make it necessary to introduce a more extensive system of accounts and the inauguration of the Drainage System will cause a large number of new accounts to be opened that in future the work of keeping and auditing the accounts will be greatly increased.

We are Gentlemen

Yours very respectfully

J. J. Bedford

Auditors

P27/D1,25

Memorandum of Receipts and Expenses of the Town of
Ste Cunegonde from July 1st to December 31st 1884.

Receipts.		¢	¢	¢	¢
	To Balance from June Statement			2,574	31
To Cash	Current Tax	4,375	30		
"	Special "	485	72		
"	Arrears "	69	91		
"	" " Interest	49	78	4,980	71
"	Licenses ~ Business	775	00		
	Dogs	112	50		
	Carters	10	50	898	00
"	Fines paid by persons arrested by Police			300	25
"	Note discounted by Bank Hochelaga			500	00
"	Sale of \$15,000 Debentures @ 2 per Cent Premium	15,300	00		
"	Sale of \$2,000 Debentures at 2 per Cent Premium and Interest on proceeds from Sept 1 st	2,049	53		
"	Sale of \$1,000 Debentures at 2 per Cent Premium and Interest on proceeds from Sept 1 st	1,025	75		
"	Sale of \$7,000 Debentures at par with Interest on proceeds from September 1 st	7,056	64		
"	Sale of \$5,000 Debentures at par with Interest on proceeds from September 1 st	5,049	37	30,481	23
"	Guarantee Cheque from Mr. LaPorte	1,000	00		
"	" " " " Mr. Renevier	1,000	00	2,000	00
"	Grant from St. Henri - Rebul of Incorporation			100	00
"	Permits to open Streets			15	00
"	Damage to Lamp post			1	00
				\$41,790	50

P27/D1,25

Expenses		£	d	£	d
<u>Ordinary Expenses.</u>					
By Cash paid	Salaries of Police	1,063	13		
"	Mr Lalonde Amount of Loan	1,000	00		
"	Notes - Bank of Hochelaga	900	00		
"	Note - People's Bank	500	00		
"	Law Expenses & Amory Accounts	467	82		
"	Interest & Municipal Debentures	300	00		
"	" " Engine " "	150	00		
"	Labor - Road Department	162	49		
"	Secretary's Salary	260	00		
"	Valuators and Clerk	136	00		
"	Interest Mortgage on Town Property	147	46		
"	Mr Beaudry - Re St. Joseph & Vint Streets	104	55		
"	Mr Ducharme and exp Expenses to Quebec	100	00		
"	Mr Herbert for Coal	127	64		
"	Coal Oil Account	95	99		
"	Clothing for Police	81	44		
"	Grant to St. Vincent de Paul	50	00		
"	Repairs to Water Cart & Horse Rubb	48	79		
"	Hay, Oats and Straw	46	75		
"	The Sheriff for Board of Prisoners	55	90		
"	Lumber for Side walks	35	64		
"	Stationery for Office & Station	41	10		
"	Mr Dorval for Notarials	37	50		
"	Cleaning Office & Station	28	90		
"	County Council	28	10		
"	Hos for Carters, Horses & Dogs	25	16		
"	Auditor on Acc	25	00		
"	Jury Fund	12	00		
"	Discount on Note	13	08		
"	Repairs to Engine	12	00		
"	Mr Provost Interest	14	38		
	Carried forward			£6069	32

P27/D1,25

Expenses		¢	¢	¢	¢
<u>Ordinary Expenses</u>	Total brot forward	6.069	32		
By Cash paid	Matin - Rails & sidewalks	16	60		
"	Hudson Vitriol	6	00		
"	Desjardins publishing Notices	6	50		
"	Lamp posts	8	25		
"	Election Expenses	8	00		
"	Smory small items	75	05	6.189	72
<u>Expenses for Drains</u>					
By Cash paid	Contractor Reneiger	14.866	03	✓	
"	" " Laporte	3.051	30	✓	
"	M ^r Boque for site Drains	6.467	62	✓	
"	M ^r Laliberté for Brick	3.462	42	✓	
"	M ^r Beaurey - Engineer's Commission	2.200	00	✓	
"	M ^r Le Sage - Inspector	2.35	00	✓	
"	Interest	27	81	✓	
"	Law Expenses - M ^r Branchard	86	50	✓	
"	" " M ^r M ^r Lord	260	00	✓	
"	" " M ^r Beauchamp	30	00	✓	
"	" (protest) M ^r Laporte	5	00	✓	381.50
"	M ^r Bishop printing Debitures	70	00	✓	
"	Labor	105	22		
"	Berge & Berge - Broken pipes	30	33	✓	
"	Advertising M ^r M ^r Stee	34	70	✓	
"	Carting	15	95		30.537 88

Cash Balance 36727 60
5.062 90

Audited and found correct.
 J. J. Desjardins } Auditors
 Camille Granger }

\$41.790 50

Rapport des Auditeurs
du 1^{er} Juillet 1884
au
31 Dec. 1884

Copie Anglaise

P27/D1,25

Au Maire et aux Conseillers de Ste. Genevieve

Messieurs

Nous avons examiné et balancé les comptes de la Municipalité au 31 Décembre dernier, et nous vous transmettons l'état financier ci-joint de l'ancienne Municipalité au 30 Juin 1884 ainsi qu'un mémoire des recettes et dépenses de la ville de Ste. Genevieve du 1^{er} Juillet au 31 Décembre 1884. Le dernier état devant faire partie de la feuille de Balance que vous recevrez pour l'année finissant le 30 Juin 1885. Nous devons aussi vous rappeler qu'une clause de votre charte comporte qu'à l'avenir votre année fiscale finira le 30 Juin au lieu du 31 Décembre.

Nous avons constaté que les comptes ont été tenus d'une manière très satisfaisante; la balance de \$5062.90 étant représentée par 5 billets de \$500.00 chacun, plus une balance en banque de plus de \$3000.00, faisant un surplus de \$430.40 dans notre Etat, dont la cause est un chèque pour ce montant payé à M. René Reniger en Octobre dernier, et qui n'a pas encore été retiré à la banque

banque.

Nous croyons devoir attirer de nouveau votre attention sur l'état insuffisant des différents fonds d'amortissements et vous démontrer la nécessité d'augmenter votre prochain budget d'un montant suffisant pour garantir leur position financière.

L'audition des comptes cette année-ci exige beaucoup plus de travail et la responsabilité a été plus grande qu'en l'ordinaire, car plus de \$50000.00 ont été perçues et dépensées durant l'année dernière. En conséquence nous vous demandons respectueusement d'augmenter le montant qui nous a été voté cette année. Ste-Anne-de-la-Paix ayant été érigée en Ville; il sera nécessaire d'adopter un système de tenue des livres plus étendu; de même que le nouveau système des égouts nécessitera un grand nombre de nouveaux comptes, ce qui occasionnera plus de travail pour la comptabilité et pour l'audition des livres.

Nous avons l'honneur d'être
Messieurs

Audite
roué Pouch

Vos respectueux serviteurs
Camille Gagnier
Thomas J. P. Gagnier } Auditeurs

Ste-Anne-de-la-Paix, Janvier 23, 1885

P27/D1,25

Depenses

Depenses Ordinaires

Don argent payé	Salaires à la Police	1063	13	
"	M ^{re} Lalonde pour Prêt	1000	00	
"	Billets à la Banque d'Hochebourg	900	00	
"	Billet à la Banque du Peuple	500	00	
"	Depenses pour affaires de Loi & Divers comptes	467	32	
"	Entret sur les Licentures Municipale	300	00	
"	Entret sur les Licentures de Menagem	150	00	
"	Journalis & Departement des Chemins	162	49	
"	Salaires du Secrétaire Lussier	260	00	
"	Évaluateurs & Commis	136	00	
"	Entret sur Hypothèque de la Propriété de l'Hôtel de Ville	147	46	
"	M ^{re} Beaudry Re les rue Vinet & St. Jos.	104	55	
"	M ^{re} Ducharme Depenses fait à Québec	100	00	
"	M ^{re} Hubert pour Charbon	127	64	
"	Compte pour Huile à Lampe	95	99	
"	Équipement de la Police	81	44	
"	Octroi pour la St. Vincent Paul	50	00	
"	Réparations au Viridore & Habits	48	79	
"	Foin, Avoine & Paille	46	75	
"	Pension pour Prisonniers	55	90	
"	Bois de sciage pour Trottoir	35	64	
"	Fournitures pour Bureau & Station	41	10	
"	M ^{re} Dorval pour actes Notaires	37	00	
"	Nettoyage Bureau & Station	28	90	
"	Conseil de Comté	28	10	
"	Humiers pour Charettes, maisons & Champs	25	16	
"	Auditeurs en compte	25	00	
"	Fonds de Suis	19	00	
"	Compte sur Billet-Porté	12	28	
				\$6042 94

P27/D1,25

Dépenses

Dépenses Ordinaires		6042 qt	
Par Argent payé	Rapporté		
	Réparation à l'Organo	12 00	
"	Intérêt à M ^r Christ	14 38	
"	Martin pour Clous & pour Trottoir	16 60	
"	Houdon pour Vitriol	6 00	
"	Desjardins pour Annonces	6 00	
"	Pampadour	8 25	
"	Dépenses d'Élection	8 00	
"	Petites dépenses divers	75 15	6189 72
<u>Dépenses pour Canaux</u>			
Par Argent payé	Entrepreneur Réniger	14366 03	
"	Laporte	3051 30	
"	M ^r Boque pour Surfaux	6467 62	
"	M ^r Laliberté pour Biqne	3462 12	
"	M ^r Beaudry Commission		
"	comme Ingénieur	2230 00	
"	M ^r Lisage comme Inspecteur	235 00	
"	Intérêt	27 81	
"	M ^r Branchaud affaire de Loi	86 00	
"	M ^r M ^c Cord " " "	260 00	
"	M ^r Beauchamps " " "	30 00	
"	M ^r Laporte pour Protest	05 00	
"	M ^r Bishop pour imprimés & déclarations	70 00	
"	Journaliers	165 22	
"	Berger & Biqne pour avis Bise		
"	des Surfaux	30 33	
"	Annonces	34 70	
"	Charretiers	15 95	3053 78

Argent Balance
3672 60
5062 90
\$41790 50

Audite & Louis Corneil
Samuel Gagnier
Thomas J. Stafford
Auditeurs

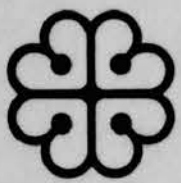
1171
Rapport des Auditeurs
du 1^{er} Juillet 1884
au 31 Dec. 1884

Copie Française

P27/D1,25

1171

P27/D1,25



Pièces réunies

FIN

P27/D1,25



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,25

1122

11

en exposant la population de Ste.
Cunégonde, à de grands dangers de
contagion de fièvres typhoïdes, de
dysentérie, etc., ce procédé, dont
les résultats sont bien équivoques, a
gravement compromis la qualité
des

P27/D1,25

99, Rue St. Jacques,
Montréal, le Décembre 1884.

A Messieurs
Le Maire et les Conseillers,
St. Cunigonde.

Messieurs,

J'ai l'honneur de
vous faire rapport que cette partie
des travaux d'assainissement, dont
le contrat avait été accordé à
Mr. C. R. Reiniger, a été terminée
le vingt neuf Novembre dernier.

Il est à regretter que
la Cité de Montréal ait adopté
le mode qu'elle a suivi pour
amener St. Cunigonde, à un
réglement à propos de la question
des montants à payer, car, fait
en exposant la population de St.
Cunigonde, à de grands dangers de
contagion de fièvres typhoïdes, de
dysentérie, etc., ce procédé dont
les résultats sont bien équivoques, a
garment, compromis la qualité
des

Cm 1 2 3 4

P27/D1,25

99 Rue St. Jacques,
Montréal, le 12 Décembre 1884.

A Messieurs
Le Maire et les Conseillers,
Ste. Cunigonde.

Messieurs,

J'ai l'honneur de
vous faire rapport que cette partie
des travaux d'assainissement, dont
le contrat avait été accordé à
Mr. C. R. Rainier, a été terminée
le vingt neuf. Novembre dernier.

Il est à regretter que
la Cité de Montréal ait adopté
le mode qu'elle a suivi pour
amener Ste. Cunigonde à un
réglement à propos de la question
des montants à payer, car, tout
en excusant la population de Ste.
Cunigonde, à de grands dangers de
contagion de fièvres typhoïdes, de
dysentérie, etc., ce procédé dont
les résultats sont bien équivoques, a
garniment compromis la qualité
des

P27/D1,25

des travaux; s'il faut ajouter à cela la grande quantité d'eau qui s'infiltrait continuellement dans la tranchée, à travers le gravier qui forme le sol sur lequel la ville est bâtie, les difficultés de construction ont été telles qu'il a été impossible de tenir la tranchée à sec et de poser les matériaux d'une manière satisfaisante.

Cette partie des travaux consiste dans

159	verges d'égout collecteur de 6.0"	\$4629	91
102 1/2	" " " " 11.0	1767	37
334 1/3	" " " " 3.6	5710	93
245 1/2	" " " " 3.0	2272	78
3	" " " " 2.0	20	47
16	Regards d'égout	1204	91
10	Trous d'éclairage	114	40
51	Bouches d'égout	1364	12
191 1/3	verges d'égout communs sur la rue St. Antoine	2093	97
formant un montant total de		\$19108	86

J'ai l'honneur d'annexer au présent rapport, un tableau indiquant en détail le montant dépensé sur chaque rue séparément, donnant d'abord la somme rendue payable par la lettre même du Contrat, puis, ensuite, les items de l'imprimeur, puis le résumé montrant la balance restée due à l'entrepreneur; ce tableau n'indique pas l'indemnité accordée par le Conseil à l'Entrepreneur, ni l'intérêt.

P27/D1,25

L'intérêt sur son dépôt, ces montants sont répartis sur chacun des items du tableau ci-haut.

En second lieu, sont les comptes de l'Entrepreneur pour les différents items compris dans l'improire mais que j'ai cru devoir réduire à un montant auquel la Corporation ne peut pas s'objecter. Les initiales et les chiffres violets sont ceux de Mr. Lesage, l'inspecteur, et attestent que les quantités sont vraies, tandis que les chiffres rouges sont les prix tels que j'ai cru devoir les réduire.

En troisième lieu est le compte à déduire du grand total pour les voyages de terre et de pierre que l'Entrepreneur n'a pas chargés pour la ville, ainsi que les comptes de M. M. Berger & Bécue pour dommages aux tuyaux d'aqueduc.

Le tout, néanmoins, respectueusement soumis.

Alphonse Lebeau,



P27/D1,25

Rue Bonaventure
Égoût en brique de 6'0"

		¢	¢	¢
17	Verges linéaires, d'égoût en brique 6'0" x 4'0"	19. ⁰⁰	✓	323 -
112	" " " " " " 6'0" x 3'7/4"	17. ⁶⁵	✓	2506 30
159	" " de cintres (cradlings)	2. ⁰⁰	✓	318 -
X 3	" " d'égoût circulaire, de 2'0" en brique	4. ⁹⁰	✓	14 70
+ 3	" " de petits cintres (cradlings)	1. ²⁵	✓	3 75
24. ⁸⁸ / ₁₀₀	" cubes d'excavation de roc à miner	2. ⁵⁰	✓	62 20
9296	poids, mesure de planche, de blindage	15. ⁰⁰	X	139 44
3	regards, d'égoût	118. ⁰⁰	✓	144 -
27	Verges linéaires tuyaux en grès de 9", bouches d'égoût	1. ⁴⁵	✓	39 15
3	pièces de bouches d'égoût, inclus grillage en fer et chaudières en fer galvanisé à l'intérieur des regards, d'égoûts	8. ⁵⁰	✓	25 50
			✓	3576 04
<u>Extras</u>				
X 517	Verges cubas, surplus de terre charroyée (compte G')	0. ²⁵	✓	129 25
X 65,600	Briques Charroyées le long de l'égoût (compte L')	0. ⁶²	✓	41 +
X 159	Verges linéaires d'égoût en brique, dans lequel 84 briques en plus, par verge, ont été posées (compte N')	0. ⁶⁷	✓	106 534
X	Ciment posé extra, à cause de l'irrégularité, des briques sur 159 verges linéaires d'égoût (compte N')	0. ³⁰	✓	47 70
2514	Briques différence de grosseur des briques sur 3 regards, d'égoût (compte N') par regard	6. ⁰⁰	✓	19 50
3078	Briques pour une épaisseur extra de 4 pouces posées à 3 regards d'égoût (compte V') par regard	8. ⁰⁰	✓	24 -
36	bouchons en bois, pour les connections de 6" (compte M')	0. ¹⁵	✓	5 40
21	" " " " " " " " 9" (compte M')	0. ²⁰	✓	4 20
	Creusage extra pour trouver l'égoût en brique de la Cité de Montréal (compte F)		✓	59 60
	Voir 1' pour le compte d'extra, accepté par la Corporation		✓	1130 40
			✓	4443 02

P27/D1,25

Rue Vinet "Nord"
 Égoût en brique de 3'6" x 2'1 1/2"

	Q	\$	CS
261 Verges linéaires d'égoût en brique	13.75%	✓ 3538	75 ✓
261 " " de petits cintres (cradlings)	1.25%	✓ 326	25 ✓
3 Regards d'égoût	48.00%	✓ 144	— ✓
59.375 Verges cubes de roc mine	2.30%	✓ 148	25 ✓
1960 Pieds mesure de planche, de blindage	15.00%	X 74	40 ✓
3 couvercles et cadres de trous d'éclairage	11.00%	✓ 12	— ✓
110 Verges linéaires de tuyau en gris 9" pour bouches d'égoût	1.45%	✓ 159	50 ✓
2 " " " " " 12" posés dans les regards pour connecter les égouts des rues Duquesnel et Coursol	1.99%	✓ 3	98 ✓
2 Verges linéaires de tuyau en gris 15" posés dans les regards pour les connexions projetés dans les rues Duquesnel et Coursol	1.99%	✓ 3	98 ✓
10 pierres de bouches d'égoût, inclus le grillage en fer et les chaudières en fer galvanisé à l'intérieur des regards	8.50%	✓ 85	— ✓
		\$ 4546	11
Extras			
90.311 Verges cubes, sur plus de terre, charroyé (compte G') X	0.25%	X 77	75 X
15.600 Briques en biseau charroyés à l'usage de l'égoût (compte L')	0.625%	✓ 9	75 X
261 Verges linéaires d'égoût en brique dans lequel 21 briques en plus ont été posées par verge (compte N')	0.16%	✓ 41	76 X
Ciment posé extra, à cause de l'irrégularité des briques sur 261 verges linéaires d'égoût (compte N')	0.25%	✓ 65	25 X
2,514 Briques, différence de grosseur des briques sur 3 regards d'égoût (compte N') par regard	6.00%	✓ 19	50 X
3,078 Briques, pour une épaisseur extra de 4" posés à la partie supérieure de 3 regards (compte V') par regard	5.00%	✓ 24	— X
2 bouchons en bois, pour connexions de 12" (compte M')	0.25%	✓ 0	50 X
2 " " " " " 15" (compte M')	0.30%	✓ 0	60 X
10 " " " " " 9" aux bouches d'égoût (compte M')	0.20%	✓ 2	— X
		\$ 4787	22

P27/D1,25

Rue St Antoine
Égoût en brique de 3.6 x 2.1 1/2

		@	\$	cts
191 1/2	Verges linéaires d'égoût en briques	6.75%	1293	75 ✓
189	" " de petits cintres (cradlings)	1.25%	236	25 ✓
3	Regards d'égoût	48.00%	144	— ✓
13	Verges cubes de roc mine	2.50%	32	50 ✓
1	Couvercle et cadre de trou d'éclairage	4.00%	4	— ✓
82	Verges linéaires de tuyau de gris 9" pour bouches d'égoût	1.45%	118	90 ✓
8	Pierres de bouches d'égoût, inclus grillage en fer, chaudières en fer galvanisé à l'intérieur des regards	8.50%	68	— ✓
1	Verge linéaire de tuyau en gris de 12" posée dans le regard d'égoût pour l'égoût en gris sur la rue St. Antoine	2.00%	2	19 ✓
			\$1599	59 ✓

Extras

1069 1/2	Verges cubes de terre charroyés pour remplir et niveller la rue St. Antoine (compte A')	0.25%	267	37 X
22,680	Briques en brique charroyés le long de l'égoût (compte B)	0.60%	14	17 X
191 1/2	Verges linéaires d'égoût en briques dans lequel 21 briques en plus, par verges, ont été posées (compte N ²)	0.40%	30	66 X
	Ciment, posé extra, à cause de l'irrégularité des briques sur 191 1/2 verges linéaires d'égoût (compte N')	0.25%	47	91 X
2,514	Briques, différence de grosseur des briques sur 3 regards d'égoût (compte V') par regard	6.00%	19	50 X
3,075	Briques pour les 4" d'épaisseur extra sur la partie supérieure de 3 regards (compte V') par regard	8.00%	24	— ✓
1	Bouche en bois pour tuyau de 12" (compte M')	0.25%		25 X
9	" " " " " 9 pouces aux bouches d'égoûts (compte M')	0.25%	1	80 X
1	Chambre en brique avec trappe, couvercle, lancaie et allège en pierre de taille, couvercle en fonte et grillage en fer pour prendre les eaux de la propriété Coursol (compte O')			71 84 X
			\$1237	09 ✓

P27/D1,25

Rue Vinet "Sud".
 ———— Œgout de 4'0" x 2'4 1/2 en brique ————

	@	\$	de
102 1/2 Verges linéaires d'égout en brique	6.00	✓ 666	25 X
102 1/2 " " de cintres (cradings)	2.00	✓ 205	X
2.55 " cubes de roc miné	2.55	✓ 6	37 ✓
19802 pieds mesure de planche de blindage	15.00	✓ 297	03 ✓
1 Regard d'égout	48.00	✓ 48	✓
2 Couverts et cadres de trous d'éclairage	4.00	✓ 8	✓
60 Verges linéaires tuyau de gris de 9 pou. (bouches d'égout)	1.45	✓ 95	70 ✓
6 pierres de bouches d'égout avec grillage en fer chaudière ou fer galvanisé à l'intérieur de regard	8.50	✓ 51	✓
1 Verges linéaire tuyau de gris 15" posé dans le regard d'égout pour l'égout en gris projeté dans la rue Albert	1.99	✓ 1	99 ✓
		✓ \$1379	34 ✓
——— Extras ———			
1 1/2 Verges cubes, surplus de terre charroyé (compte G')	0.25	✓ 43	X
37814 Briques charroyées le long de l'égout (compte L')	0.035	✓ 23	63 X
102 1/2 Verges linéaires d'égout en brique dans lequel 59 briques en plus par verge, ont été posées (compte N')	0.54	✓ 55	35 X
Ciment forte extra, à cause de l'irrégularité des briques sur 102 1/2 verges linéaires d'égout. (compte N')	0.25	✓ 25	62 X
838 Briques, différence de grosseur sur 1 regard d'égout (compte N')	6.00	✓ 6	50 X
1026 " pour les 4 d'épaisseur extra sur la partie supérieure d'un regard d'égout (compte V') par regard	8.00	✓ 8	X
2 Bouches en bois pour tuyaux en gris 15" (compte M')	0.30	✓ 0	60 X
6 " " " " " " " 9" (compte M')	0.30	✓ 1	20 X
Passage en dessous des rails de Grand Tronc (compte E)		✓ 179	70 X
700 Verges cubes terre enlevé et charroyé pour laisser la rue et le chemin de fer libres (compte S')		✓ 25	X
Nouvelles traverses du chemin de fer pour vitesses (compte I')		✓ 22	62 X
38 Verges cubes de terre charroyé pour remplir la coupe de l'égout où était la pompe à vapeur près du chemin de fer, (compte P')		✓ 9	50 X
Connexion de l'égout en brique de la rue Albert X avec celui de la rue Vinet (compte B')		X ✓ 30	X
		✓ \$1810	10 ✓

P27/D1,25

Rue Vinet "Sud".

Égout en brique de 3'6" x 2' 7/16

	@	\$	¢
73 1/2 verges linéaires d'égoût en briques	7.50	550	—
73 1/2 " " de petits cintés (cradlings)	1.25	91	67
1 Regard d'égoût		118	—
1 couvercle et cadre de trou d'éclairage		—	—
5952 pieds mesure de planches de blindage	15.00	89	25
41 verges linéaires tuyaux en grès de 9" (bouches d'égoût	1.45	63	51
41 pièces de bouches d'égoût, avec grillage en fer & chaudières en fer galvanisé à l'intérieur des regards d'égoûts	8.50	34	—
2 verges linéaires tuyau en grès, de 9" percés dans le regard pour l'égoût en tuile de la rue Delisle	1.90	3	98
		\$ 884	73
Extras			
89 verges cubes, surplus de terre charroyée (compte G')	0.25	22	25
8880 briques en biscuit, charroyées le long de l'égoût (compte L')	0.50	5	55
73 1/2 verges linéaires d'égoût en brique dans lequel 21 briques en plus par verge ont été percées (compte N ^s)	0.16	11	73
Ciment extra, à cause de l'irrégularité des briques sur 73 1/2 verges linéaires d'égoût (compte N ^s)	0.25	18	33
838 briques, différence de grosseur sur regard (compte N ^s)		6	50
1026 " pour 4" épaisseur extra sur partie supérieure d'un regard d'égoût (compte V')		8	49
2 bouchons en bois pour tuyaux en grès de 15.6" (compte M')	0.30		60
41 " " " " " " " " " " " " 9" (compte M)	0.20		80
40 verges cubes, de terre charroyées pour livrer la coupe de la rue Delisle à l'aperte (compte K')	0.25	10	—
		\$ 968	49

P27/D1,25

Rue Vinet "sud"

Égoût en brique de 30" x 19"

	@	\$	cts
Extras - (suite)			
		Montant rapporté	2436 92
110		Morceaux de petits cintres (cradlings) faits et qui n'ont pas servi (compte Q')	10 -
		Pour charroijage de terre, et avoir refait la rue avec de la pierre (macadam) (compte S')	37 -
4900		Pieds, mesure de planche, de madriers posés sur le dessus des rigoles de côté, etc (compte H')	49 ✓
		Pour la connection de l'égoût en brique rue Workman avec celui de la rue Vinet (compte C')	8 50x
		Pour la pompe à vapeur compte D'	947 75x
			33489 17x

P27/D1,25

Rue Albert

		\$	cts
1	Regard d'égoût	✓	48 ✓
44	Veriges linéaires tuyau de grès ^{gros} (bouches d'égoût) \$ 1.45	✓	63 80 ✓
4	Plâtres de bouches d'égoût avec grillage en fer & chaudières en fer galvanisé à l'intérieur des regards d'égoût.	8.00	✓ 34 ✓
			✓ 145 80
<u>Extras.</u>			
838	Brigues, différence de grosseur des brigues sur regard d'égoût (compte N ^o) par regard	6.00	✓ 6 50 X
7026	Brigues pour les 4" d'épaisseur extra sur la partie supérieure d'un regard (compte V ^o) in regard	3.00	✓ 3 X
21500	Brigues chanoyées pour faire le regard (c. 2")	0.025	✓ 28 12 X
1078	Veriges cubes d'excavation extra pour trouver l'égoût qui n'était au centre de la rue. (compte U ^o)	0.60	✓ 6 40 X
			\$ 194 82 X

P27/D1,25

Rue Workman

	@	\$	cts
1 Regard d'égoût	✓	✓	45 ✓
111 Cercles linéaires de tuyaux de grès de 9" pour bouches d'égoût	1.75	✓	63 80 ✓
4 Pierres de bouches d'égoût, avec grillage en fer et chaudières en fer galvanisé à l'intérieur du regard	8.50	✓	34 - ✓
			\$ 145 80
Extras.			
838 Briques, différence de grosseur des briques sur un regard d'égoût (compte N°) par regard	6.50	✓	6 50 ✓
1026 Briques, pour une épaisseur extra de 4" à la partie supérieure d'un regard (compte V)	8.00	✓	8 - ✓
11510 Briques charroyées sous faire le regard (compte L)	0.625	✓	28 12 ✓
2118 1/2 verges cubiques d'excavation extra pour trouver l'égoût qui n'était pas au centre de la rue (compte T)	0.60	✓	5 20 ✓
137 1/2 verges cubiques d'excavation pour faire un regard d'égoût qui fut contremandé et dont la fosse fut remplie (compte T)	0.60	✓	8 10 ✓
1 Couverture de regard d'égoût, ordonné pour ce dit regard qui fut contremandé; ce couvercle est actuellement dans la Cour de la Corporation (compte T)			10 - ✓
			\$ 211 72 ✓

Cm 1 2 3

P27/D1,25

Rue St. Joseph

	@	\$	cts
88 Verres cubes, d'excavation faite et remplie pour l'égout projeté, en briques, sur la rue St. Joseph (compte R')	0.40	✓	52 80

P27/D1,25

Recapitulation

Rue St. Bonaventure	\$ 4443	62
" Vinet Nord	✓ 11787	22
" St. Antoine	✓ 2377	09
" Vinet sud Egoût de 4'0"	✓ 1510	10
" " " " 3'6"	✓ 968	49
" " " " 3'0"	✓ 3489	17
" Albert	✓ 194	82
" Workman	✓ 211	72
" St. Joseph	✓ 52	80
Total	✓ \$18335	03
Indemnité accordée d'après une résolution du Conseil passé le 24 juillet 1884	✓ 750	—
Montant du dépôt	✓ 1000	—
Intérêt à raison de 5 ^{ts} cent sur ce dépôt depuis le 1 ^{er} juillet dernier au 31 Décembre	✓ 23	83
Grand Total	✓ \$20108	86

Contra

Par voyages de terre et de pierre enlevés par la Corporation à Mr. G. D. Reimier (compte X ¹)	\$ ✓ 10	57
Par compte de M. M. Berger & Bique pour la rusture d'un tuyau d'aqueduc (compte X ¹)	✓ 15	71
Par ¹ / ₄ du compte de M. M. Berger & Bique pour rusture d'un tuyau d'aqueduc (compte X ²)	✓ 7	58
Par compte l'étant le compte d'extras accepté par la Corporation	✓ 430	10
Par argent reçu	✓ 13935	63
Balance due	✓ \$ 5708	67

P27/D1,25

Memo

To

M. L. S. Reinger

Montreal

1

99 St. James Street,

Montreal, August 15th 1881

From J. A. N. Beaudry,

Dominion Land Surveyor and Civil Engineer.

Sir,

On account of ^{the} wall built at the end of the Bonaventure sewer, you will please put pumps to pump the sewage over the wall and for which and extra of \$10⁰⁰ per day shall be allowed to you till further order

J. A. N. Beaudry

flow of water;	
25 men 1 day ea. 1 ⁵⁰	37 50
Time of men & Bricklayer making saw & fitting up hand pumps	
25 men 1 day ea. 1 ⁵⁰	37 50
Bricklayer 40 days	16 00
Time pumping by hand 800. @ 10 ⁰⁰	80 00
4 days at 15 ⁰⁰ per day	60 00
	\$ 430 40

~~Duplicate~~

P27/D1,25

*General
Pumping water*

Pumping water

1

Corporation of *St. Camille*
To *Geo. W. Reinger Esq.*

Extra Bracing on both sides caused by same 972 ft. @ 20¢ per foot	194.40
Connecting 2 ft square box coming from old Creek near corner <i>St. Bonaventure St.</i> in Brick Work	
Bricklayer 1/2 day	2 00
Man 1/2 "	7 00
Boy 1/2 "	2 00
Cement for Brick	2 00
Time of men cleaning side walk	
2 men 10 days ea. 20 days @ 1²⁵	
Time of men cleaning City sewer to allow flow of water,	
25 men 1 day ea. 1 ⁵⁰	37 50
Time of men & Bricklayer making saw & fitting up hand pumps	
25 men 1 day ea. 1 ⁵⁰	37 50
Bricklayer 40 days	16 00
Time pumping by hand 800. @ 10 ⁰⁰	80 00
4 days at 15 ⁰⁰ per day	60 00
	\$ 430 40

Duplicate

P27/D1,25

A. 99 St. James Street,
 Montreal, October 16th 1884
 From J. A. N. Beaudry,
 Dominion Land Surveyor and Civil Engineer.

Sir,
 Please fill in around
 the manhole on St. Antoine Street
 so as to prevent any accidents.
 J. Alphonse Beaudry,

250.⁰⁰ Paid in acc^t 25/10/84

Cost 25.⁰⁰ + 20^c + 20^c = \$ 30.⁰⁰ paid

Bricklay 1/2 day taking off dam		
And removing pump from pit to top of Cut	2 00	2 00
4 Men 1/2 day helping 2 day	3 00	3 00
Time of Men removing Boiler & Pump to		
G. J. R. Track with ropes 20 Men 1/2 day	15 00	10 75
Time of Men & Bricklayers making Bed for Boiler		
Filling up pump and making dam (Bricklayers	4 00	4 00
{ Carried over }		98 75

P27/D1,25

A. Ranger
 99 St. James Street,
 Montreal, October 16th 1884
M. Fenechoude
 From J. A. N. Beaudry,
 Dominion Land Surveyor and Civil Engineer.

Sir,
 Please fill in around
 the manhole on St. Antoine Street
 so as to prevent any accidents.
 J. Alphonse Beaudry,

250.⁰⁰ Paid in acf 25/10/84

OK
 Cost. 25.⁰⁰ + 25^c + 20^c
 \$ 30.⁰⁰ paid

<i>B</i>	Bricklay 1/2 day taking off dam		
	And removing pump from pit to top of cut	2 00	2 00
<i>B</i>	4 Men 1/2 day helping 2 day	3 00	3 00
	Time of Men removing Boiler & Pump to		
<i>B</i>	G. R. Tract with ropes 20 Men 1/2 day ^{15c}	15 00	10 75
	Time of Men & Bricklayer making Bed for Boiler		
<i>B</i>	Fitting up pump and making dam (Bricklayer	4 00	4 00
	{ Carried over }		98 75

1881
 89 St James Street
 J. P. F. MORT
 1881

P27/D1,25

Repairs Made.
 Roads Graded.
 CONCRETE & CEMENT WORKS.

199 CANNING STREET,

Montreal Oct 24th 1884

Corporation St-Cunefonde
 To GEO. D. REINIGER, Dr.
 CONTRACTOR, & C.

To filling required on St-Antoine Street

~~2000~~ Cubic Yards at 40¢ ~~800.00~~
~~1000~~ ~~200.00~~
 till measurement is made

D. J. ✓ 1069¹/₂ Cubic yards @ 25¢ ✓ \$267.37
 page

Cost. 25⁰⁰ + 20¢ ✓ \$30.00
 20¢

Bricklay 1/2 day taking off dam		
And removing pump from pit to top of Cut	2 00 ✓	2 00
4 Men 1/2 day helping 2 day	3 00 ✓	3 00
Time of Men removing Boiler & Pump to		
G. P. R. Tracks with ropes 20 Men 1/2 day	15 00	10 75
Time of Men & Bricklayers Making Bed for Boiler		
Filling up pump and making dam (Bricklayers	4 00 ✓	4 00
{ Carried over }		98 75

P27/D1,25

B. 99 St. James Street,
 Montreal, *October 15th* 1884
 From J. A. N. Beaudry,
 Dominion Land Surveyor and Civil Engineer.

Sir,

Please connect the old sewer on Albert street with the new one you have made on Vinet street.

J. A. N. Beaudry

Paul 25/10/84

Cost. 25⁰⁰ + 20⁰⁰ = 45⁰⁰
\$ 30⁰⁰ paid

<i>Bricklay 1/2 day taking off dam</i>		
<i>And removing pumps from pit to top of cut</i>	<i>2 00</i>	<i>2 00</i>
<i>4 Men 1/2 day helping 2 day</i>	<i>3 00</i>	<i>3 00</i>
<i>Time of Men removing Boiler & pump to</i>		
<i>2 1/2 R. Tracks with ropes 20 Men 1/2 day</i>	<i>15 00</i>	<i>10 75</i>
<i>Time of Men & Bricklayers making Bed for Boiler</i>		
<i>Fitting up pump and making dam (Bricklayers</i>	<i>4 00</i>	<i>4 00</i>
<i>{ Carried over }</i>		<i>98 75</i>

P27/D1,25

199 CANNING STREET.

Montreal Oct-24th 1884

Foration St-Camille
 To GEO. D. REINIGER, Dr.

CONTRACTOR, &C.

Time of Men & Bricklayers
 Digging and making Connection
 for 15 inch pipes and Blockings
 One End Corner Albert & Vinet (17 ft deep)

Oct 15	6 Men 1 day at 150	6	9 00
	Bricklayer 1 day	1	4 00
16	6 Men 1 day	6	9 00
17	6 " "	6	9 00
"	Bricklayer 1/2 day	1	2 00
	Cement & Sand	1 1/2	4 00
			\$ 37 00

Cost. 25⁰⁰ + 20/c

\$ 30.00 paid

Bricklay 1/2 day taking off dam		
And removing pump from pit to top of Cut	2 00	2 00
4 Men 1/2 day helping 2 ay	3 00	3 00
Time of Men removing Boiler & Pump to		
St-Joe Tract with ropes 20 Men 1/2 day	15 00	10 75
Time of Men & Bricklayers Making Bed for Boiler		
Fitting up pump and making dam (Bricklayer	4 00	4 00
{ Carried over }		98 75

P27/D1,25

Handwritten notes on the back of the envelope, including 'C' and 'Régis'

99 St. James Street,
 Montreal, October 18th 1884
 From J. A. N. Beaudry,
 Dominion Land Surveyor and Civil Engineer.

Sir,
 Please connect the old sewer
 on Workman with the new one you
 have made in Vest street.
 J. A. N. Beaudry,

Rec'd 25/10/84

Handwritten calculations and notes:
 7.20
 8.40
 Total 15.60
 \$ 8.40 paid

Bell's 1 day 4-
 3-

Bricklay 1/2 day taking off dam		
And removing pump from pit to top of Cut	2 00 ✓	2 00
4 Men 1/2 day helping 2 day	3 00 ✓	3 00
Time of Men removing Boiler & Pump to		
of R. Tract with ropes 20 Men 1/2 day	15 00	10 75
Time of Men & Bricklayer making Bed for Boiler		
Fitting up pump and making dam	4 00 ✓	4 00
{ Carried over }		98 75

Cm 1 2 3 4 5

1881
 J. F. Reiniger
 199 Canning Street
 Montreal
 1884
 Made & Gilded
 CEMENT WORKS

P27/D1,25

199 CANNING STREET,

Montreal Oct 24th 1884

Corporation St. Cenevide
 To GEO. D. REINIGER, Dr.
 CONTRACTOR, &C.

Time putting in Connection to Catch Brick Sewer Corner Workman & Union Street		
Bricklayer 1/2 days at \$4.00		6.00
4 Men Helping 1.50		6.00
Carpenters Time Cutting out Old Cradle to make Connection 1 day		2.50
Cement & Sand		4.00
		<u>\$18.50</u>

Bricklayer 7.00
 7.50
 8.40
 \$8.40 paid

Bricklayer 1 day 4.00
 3.00

Bricklay 1/2 day taking off dam		
And removing pump from pit to top of Cut	2.00	2.00
4 Men 1/2 day helping 2 day	3.00	3.00
Time of Men removing Boiler & Pump to		
By R. Tract with ropes 20 Men 1/2 day	15.00	10.75
Time of Men & Bricklayer Making Bed for Boiler		
Fitting up pump and making dam	4.00	4.00
{ Carried over }		<u>28.75</u>

P27/D1,25

3'-0"
 First four
 Connecting Workman &
 first cuts covered.

D 97, St. James Street.

Montreal, Sept 9 1884

Mr. J. A. U. Beaudry
 Dominion Land Surveyor and Civil Engineer.

Sir
 Until the Corporation of St. Camselle
 has settled the difficulty with the City and that
 the dam at the City limit has been removed
 you will please have a steam pump set
 at the manhole, corner of St. Bonaventure and
 Vint St to pump the water so as to keep
 the trenches on Vint Street dry and
 according to the directions of Mr. Sage
 J. A. U. Beaudry

	Carrying water and making used		
	60 Boiler &c & at 150	18 00	12 00
B	8 Men 1/2 day at night working fixing up pump & Boiler 150	9 00	6 00
B	2 Bricklayers 1 day fixing up pump making dam	8 00	8 00
B	6 Loads puddling Clay 150	9 00	9 00
B	Planting Broken - &c	5 00	5 00
	Changing Location of Dam to J. R. Tract's		
B	Bricklay 1/2 day taking off dam		
	And removing pump from pit to top of Cut	2 00	2 00
B	4 Men 1/2 day helping 2 day	3 00	3 00
	Time of Men removing Boiler & pump to J. R. Tract's with ropes 20 Men 1/2 day	15 00	10 75
B	Time of Men & Bricklayers making Bed for Boiler		
B	Fitting up pump and making dam (Bricklayers	4 00	4 00
	{ Carried over }		
		98 75	81

P27/D1,25

3.0
 11
 must south
 connecting between
 first street corners.

D 97, St. James Street.

Montreal, Sept 9 1884

From J. A. U. Beaudry,
 Dominion Land Surveyor and Civil Engineer.

Dear Sir
 Until the Corporation of St. Camselle
 has settled the difficulty with the City and that
 the dam at the City limit has been removed
 you will please have a steam pump set
 at the manhole, corner of St. Bonaventure and
 Vint St to pump the water so as to keep
 the trenches on Vint Street dry and
 according to the directions of Mr. Sage
 J. A. U. Beaudry

	(arriving water and making used for Boiler &c & at 150	18 00	12 00
8	Men 1/2 day at night working fixing up pump & Boiler 150	7 00	6 00
2	Bricklayers 1 day fixing up pumps making dam	8 00	8 00
6	Loads puddling clay 150	9 00	9 00
	Planting Bricks &c	5 00	5 00
Changing Location of Dam to St. R. Tract			
	Bricklay 1/2 day taking off dam and removing pump from pit to top of Cut	2 00	2 00
4	Men 1/2 day helping 2 day	3 00	3 00
	Time of men removing Boiler & Pump to St. R. Tract with ropes 20 men 1/2 day	15 00	10 75
	Time of men & Bricklayers making Bed for Boiler		
	filling up pump and making dam (Bricklayers { Cut id over }	4 00	4 00
		98 75	81

1 1 2 2

P27/D1,25

DÉCHIRÉ

Montreal, Oct 24th 1884

Corporation St Cenevide
 To GEO. D. REINIGER, Dr.
 CONTRACTOR, &C.

Sept 17	Time of Men Horses & Bricklayers working at pumps		
18	To 1 team of Horses drawing Steam Boiler to Corner Bonaventure & Vinet Sts	8 00	5 00
19	Horse drawing pump to same place Men taking down pump from Laehnie Canal & putting up into place corner Bonaventure & Vinet	17 00	3 00
20	5 Men 3/4 day each 150 per day	5 75	5 75
21	1 Machinist & Engine 2 days	8 00	8 00
22	1 Man 1 day putting up Boiler ready for working pump - Carrying water and making Bed for Boiler &c & at 150	18 00	12 00
23	8 Men 1/2 day at night working fixing up pump & Boiler 150	9 00	6 00
24	2 Bricklayers 1 day fixing up pump making dam	8 00	8 00
25	6 Loads puddling Clay 150	9 00	9 00
26	Planting Broken - &c	5 00	5 00
	Changing Location of same to G. R. Tract		
27	Bricklay 1/2 day taking off dam and removing pump from pit to top of Cut	2 00	2 00
28	4 Men 1/2 day helping 2 dy	3 00	3 00
29	Time of Men removing Boiler & pump to G. R. Tract with ropes 20 Men 1/2 day	15 00	10 75
30	Time of Men & Bricklayers making Bed for Boiler		
31	fitting up pump and making dam Bricklayers	14 00	4 00
	{ Carried over }		98 75

P27/D1,25

DÉCHIRÉ

	Brought over	98.75	
# Men 1 day	150	22.50	15.00
# Load of puddling Clay		6.00	6.00

To Changing of Same to Corner
Belisle & Vint

#	Bricklayer ^{dy} 1/2 taking off dam and removing pump from pit at G R Track to top of Cut	2.00	2.00
---	---	------	------

#	4 Men helping Bricklayer ^{1/2 day} 150	3.00	3.00
#	Time of men & Horses removing Boiler and pump from G R Track to Belisle & Vint	6.00	3.00

#	1 team of Horses	9.00	4.50
---	------------------	------	------

Time of men and Bricklayer making
bed for Boiler fitting up pumps
and making dam

#	Bricklayer 1 day	4.00	4.00
#	Men 1 " 150	12.00	12.00
#	3 Loads puddling Clay	4.50	4.50

To one Steam pump from 16th Sept
to Oct 25th ~~36~~ 34 1/4 dy's at 15.00

540.00		540.00
Less 1 3/4 day of Rain - @ 11.00	1.75	
	538.25	
		713.75
		538.25
		673.75

Jauby

PRO D'ARRAIGES

P27/D1,25

199 CANNING STREET,

Montreal Dec 9th 1884

Corporation St Cenefonde

To GEO. D. REINIGER, Dr.

CONTRACTOR, &C.

To removing of Pump for Manhole Corner Belisle & Union to Farrells Canal Bank			
Oct 28 th	Brick Layer 1/2 day	2 00 ✓	
	4 Men 1/2 . helping 1 ⁵⁰	3 00 ✓	
	Horses time 1/2 . Carting pumps to Farrells	1 50 ✓	
			✓ 6 50

Nov 14 To removing of Boiler from Corner Belisle & Union Sts after it stopp'd running			
	8 Men 1/2 day ea 1 ⁵⁰	6 00 ✓	
	1 team of Horses	2 50 ✓	8 50

from Oct 25 to 28	To 2 days of Steam Pump at 15 ⁰⁰	30 00 ✓	
" 14 "	" " " " " 10 ⁰⁰	140 00 ✓	170 00

Minus 9 idle days @ 1 ⁰⁰ for fuel	\$ 285 00
	9 00
Brought forward from previous page	294 00
<u>page 7</u>	673 75
	<u>947 75</u>

Jaudy

Duplicate

P27/D1,25

Ed Reinger
F
Ed Reinger

Ed Reinger Montreal
F 99 St. James Street,
Montreal, *September 4* 1884
From J. A. N. Beaudry,
Dominion Land Surveyor and Civil Engineer.

Sir
Please procure and place under the
Rafts of the E.T. R.R. at Vint Street
4 beams of large dimensions say 1' x 16"
x 30.0. according to Mr. Leclerc's instructions.
J. A. N. Beaudry

Amount actually disbursed.	\$ 153.40
20% Profit.	32.00
OK <i>J. L. Paul</i>	\$ 26.34
Mc profit	\$ 179.74
	<i>Paul</i>

R. R. Mack

1881
Jusduboss & Co
100 St. Joseph St
Montreal

P27/D1,25

199 CANNING STREET,

E1

Montreal

188

Corporation St. Ceneferde

30 GEO. D. REINIGER, Dr.

CONTRACTOR, &C.

Time of men on Sunday 7 Sept - taking up
back and laying down large lumber
26 men at 1²⁵ hourly time of 2⁵⁰ 65 00 ✓

Grand Total men 5 00 ✓

~~SEPT 21st
18 men at 2⁵⁰ 45 00 ✓~~

~~Grand Total men 13 90 ✓~~

~~Boards used for building 2 00 ✓~~

~~Carpenters time taking track
lifted up 10 00 ✓~~

~~20 men 14 days overtime
filling in at track 10 days at 1²⁵ 12 50 ✓~~

Amount actually disbursed \$ 153.40 ✓

20% Profit 32.00

OK J. L. Paul 17c profit 26 34

179 74

P27/D1,25

Handwritten notes on the left side of the page, partially obscured by a folded paper. Includes "Montreal" and "1884".

F

99 St. James Street,

Montreal, August 7th 1884

From J. A. N. Beaudry,

Dominion Land Surveyor and Civil Engineer.

Since you failed to find the Montreal tunnel in the middle of St. James Street. Please make the necessary excavation to find it and I shall measure it to-morrow.

J. A. N. Beaudry

JL

172

First Street - South 3.6 Sewer

JL

89

Cubic Yds at 25^c

28 75 22 25

9 499 50

~~315 50~~

\$ 257 25

P27/D1,25

1881
Messrs. J. D. Reiniger & Co.
Contractors
199 Canning Street
Montreal

199 CANNING STREET,

Montreal Oct 23rd 1884

Operation St. Cuneferde

To GEO. D. REINIGER, Dr.

CONTRACTOR, &C.

Extra Excavation to find Connection to the
City Montreal Sewer

48	66 Yards at $\times 60$ per yd	78 00	39.60 ✓
	Taking down and relaying of Cut for same 100 ft at $\times 20$ per ft	25 00	20.00 ✓
			100 00
			\$39.60 ✓

page 1 ok J.D.

172	Excavation at 20 per yd	20 00	110.00
	Trust Street - Boul. 3.6 Sewer		
89	Excavation at 25 ^c	28 75	22 25
			499 54
			315 50
			fauc.
			\$257.25

page 1

P27/D1,25

*Reverend Sir,
Montreal*

J. Reinger

Montreal

99 St. James Street,

Montreal, August 15th 1884

From J. A. N. Beaudry,

Dominion Land Surveyor and Civil Engineer.

Sir,

Please have the surplus of earth of the St. Bonaventur's removed to such places as Mr. Leage may direct.

Alphonse Beaudry,

<i>J.</i>	<i>172</i>	<i>100</i>	<i>110.00</i>
		<i>3.6</i>	
<i>J.</i>	<i>89</i>	<i>28.75</i>	<i>22.25</i>
		<i>9</i>	<i>499.50</i>
			<i>315.50</i>
			<i>257.25</i>

P27/D1,25

1881
Jas. D. Reiniger
199 Canning Street
Montreal
Jas. D. Reiniger
199 Canning Street
Montreal
Jas. D. Reiniger
199 Canning Street
Montreal

199 CANNING STREET, G1

Montreal Oct 22nd 1884

Corporation St. Cenefonde

50 GEO. D. REINIGER, Dr.

CONTRACTOR, &C.

page 1 547	Surplus Earth Cited from Bonaventure Street Tunnel Cubic yds at 25 ^c per yd (page 1)	468 75	170 25
page 2 311	Vmt Street North Cubic Yards at 25 ^c per yd	140 00	77 75
page 3 269	St Antoine Street Cubic Yards at 25^c per yd not carried but approved	08 75	58 25
page 4 172	Vmt Street South 4.0 Sewer Cubic yds at 25 ^c per yd	50 25	43 00
page 5 89	Vmt Street South 3.6 Sewer Cubic yds at 25 ^c	28 75	22 25
			499 50
			315 50
			184 00
			683 50
			257 25

P27/D1,25

112

Handwritten notes and signatures on the left page, including "G.D. Reiniger" and "Extra".

paired.
 ells Made.
 Made & Sodded,
 Graded.
 & CEMENT WORKS.

199 CANNING STREET,

(32)

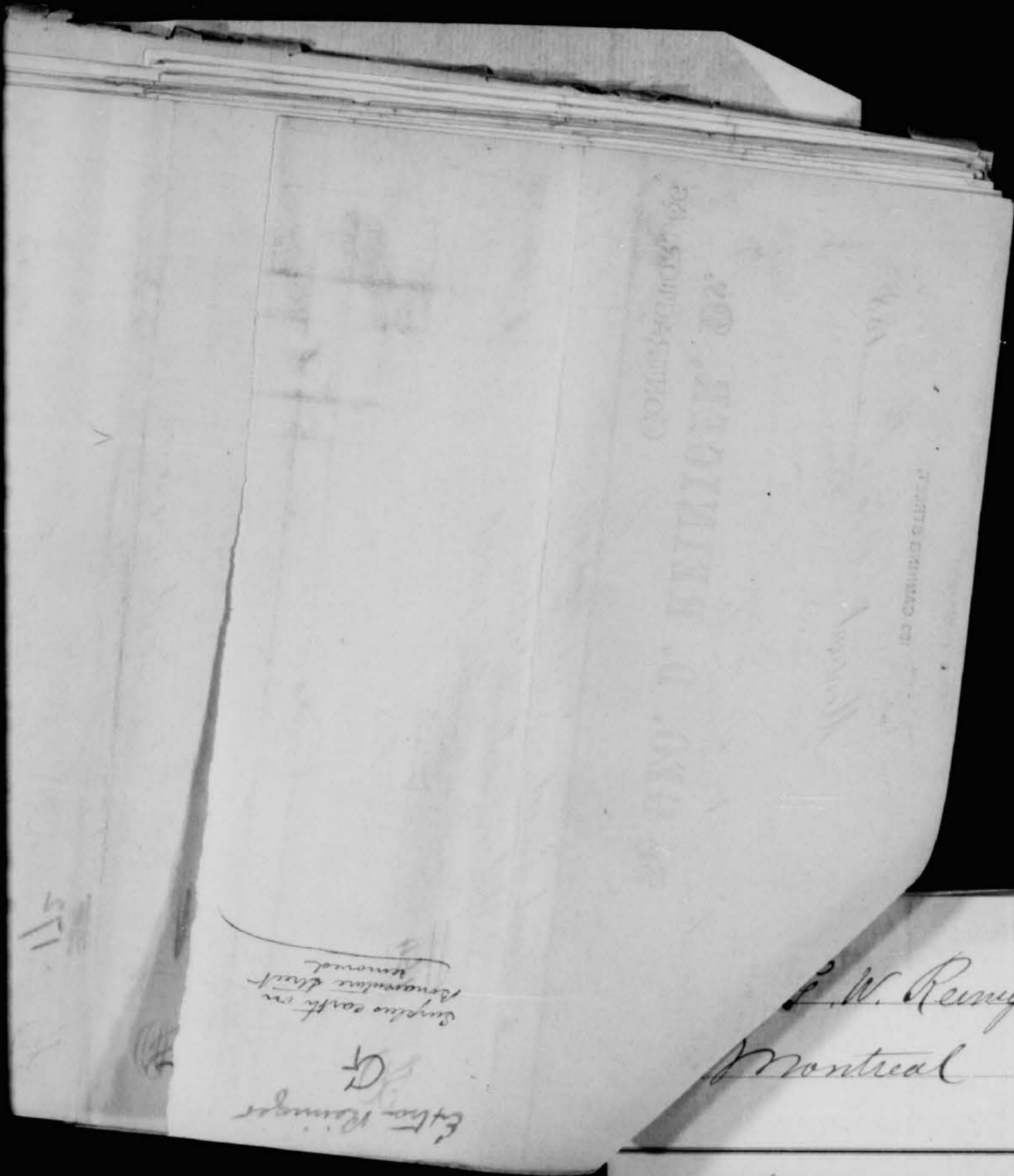
Montreal Dec 9th 1884

Corporation St. Cenefron de
 To GEO. D. REINIGER, Dr.

CONTRACTOR, &C.

	Venet Street South	Brought forward	257.25
	Surplus Earth	Costed	68.75
	27 th yards	at 25 ^c per yd	41.00
<i>EL</i>	164	<i>paid</i>	298.25

P27/D1,25



99 St. James Street,
 Montreal, September 4th 1884
 From J. A. H. Beaudry,
 Dominion Land Surveyor and Civil Engineer.

Sir
 Please have a few boards or planks
 place over the gutter on Vint Street between
 St Joseph & Workman Street
 and oblige
 J. A. H. Beaudry

P27/D1,25

[Faint handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the paper]

1881
 97 St. James Street
 Montreal
 Dominion Land Surveyor and Civil Engineer

97, St. James Street.

Montreal, September 11, 1881

From J. A. W. Beaudry,
 Dominion Land Surveyor and Civil Engineer.

Sir

Please cover with plank the gutter
 on Vint Street, between St. Joseph and Labonte
 Streets according to Mr. Lesage's instructions

J. A. W. Beaudry

P27/D1,25



**CETTE DERNIÈRE PIÈCE
A ÉTÉ PHOTOCOPIÉE
POUR EN ACCROÎTRE
LE CONTRASTE**

P27/D1,25

97, St. James Street.

Montreal, September 11, 1887

M. Desjardins

M. Curie

From

J. A. U. Beaudry,

Dominion Land Surveyor and Civil Engineer.

Sir

Please cover with plank the gutter
on Vint Street, between St. Joseph and Labonte
Streets according to Mr. Desjardins' instructions

J. A. U. Beaudry

P27/D1,25

DRAINS AND SEWERS
Enlarged, Made and Repaired.
Wells Sunk, Cesspools Made.
Lawns & Grounds Made & Sodded,
Roads Graded.
CONCRETE & CEMENT WORKS.

199 CANNING STREET,

Montreal *Oct-22nd* *H 1* 1884

Corporation St. Cuneonde
To GEO. D. REINIGER, Dr.
CONTRACTOR, & C.

Planks placed over gully between Worthman and St. Joseph St. to Pile Bricks		
2200 ft. B.M. at 15 ⁰⁰ per m:		33 00
Planks placed on gully between St. Joseph and Laboute for same purpose		
2700 ft. B.M. at 15 ⁰⁰ per m:		40 50
✓ 2200 WBM.		
✓ 2700		
✓ 49 00 WBM @ 10 ⁰⁰	49 00 y compris la main d'oeuvre	49 00
<i>OK</i>	<i>page 7</i>	<i>73 50</i>

<i>OK</i>	at 100 cubic yards @ 25 ⁰⁰	
	<i>page 4</i>	<i>25 00</i>

P27/D1,25

3'00"
Rinkin
Containing gutter with boards

H
Ranger

adum.

97, St. James Street.

I Montreal, October 1888

From J. A. W. Beaudry,
Dominion Land Surveyor and Civil Engineer.

✓ Sir, Please advise the planting of the S.I.W. corner
as laid out according to the schedule of the S.I.W. corner
J. A. W. Beaudry

St. cat. 100 cubic yards @ 25¢
page 4
25 00
July

P27/D1,25

3'0"
Wm. M. L. L. L.
Existing gutters with boards

H
P. M. L. L. L.

adum.

97. St. James Street.

Montreal, October 1884

Mr. C. S. Beauchamp

St. Charles Street

From J. A. W. Beaudry,
Dominion Land Surveyor and Civil Engineer.

✓ Sir, Please remove the plumbing of the S. J. W. building on Saint Street according to the schedule of the S. J. W. building.
J. A. W. Beaudry

St. abt. 100 cubic yards @ 25¢
per ft

25 00
July

P27/D1,25



**CETTE DERNIÈRE PIÈCE
A ÉTÉ PHOTOCOPIÉE
POUR EN ACCROÎTRE
LE CONTRASTE**

P27/D1,25

Surveyor

adum.
Mr. E. D. Keizer
Le Carriagande

adum.

97, St. James Street.

Montreal, October 1st 1884

From *J. A. U. Beaudry,*
Dominion Land Surveyor and Civil Engineer.

✓ Sir. Please renew the planking of the S.T.R.R. crossing
on *St. James Street* according to the request of the S.T.R.R. Company.
J. A. U. Beaudry

<i>Est.</i>	<i>abt. 100 cubic yards</i>	<i>@ 25¢</i>	<i>✓</i>	<i>25 00</i>
		<i>page 4</i>		<i>July</i>

P27/D1,25

199 CANNING STREET, I

Montreal Oct 22nd 1881

Corporation St. Cunejude

To GEO. D. REINIGER, Dr.

CONTRACTOR, &C.

repaired.
Sols Made.
Made & Sodded.
Graded.
& CEMENT WORKS.

New planks placed at S P R	
Tract on Vint Street	✓ 15 12 ✓
400 ft B. M. at 12 00	16 50
1000 ⁰⁰ Carpentry at 2 25	✓ 4 50
30 ft B. M. at 10 10	3 00
	4 50
	✓ 26 57
	22 62
	July

OK
J.B. July

St. abt. 100 cubic yards @ 25¢	✓ 100 50
plus 4	25 00
	July

112

P27/D1,25

1884

41.0'

Removing plank under
4th R track at West St. 2nd St.

I

Mrs. Reminger

Edison

J
 D. Reminger Esq.
 St. Cenegeude

99 St. James Street,
 Montreal, October 16th 1884

From J. A. H. Beaudry,
 Dominion Land Surveyor and Civil Engineer.

Sir,

Please have the earth removed
 on West street between Bonaventure
 Street and the railroad track, so as
 to clear it from any obstructions.

J. A. H. Beaudry,

Qty.	abt. 100 cubic yards	@ 25¢	25 00
		plus 4	July

1121

P27/D1,25

41.01
 Remaining standing under
 41 R. track at West St. 2nd St.
 I
 J. A. N. Beaudry
 Dominion Land Surveyor and Civil Engineer.

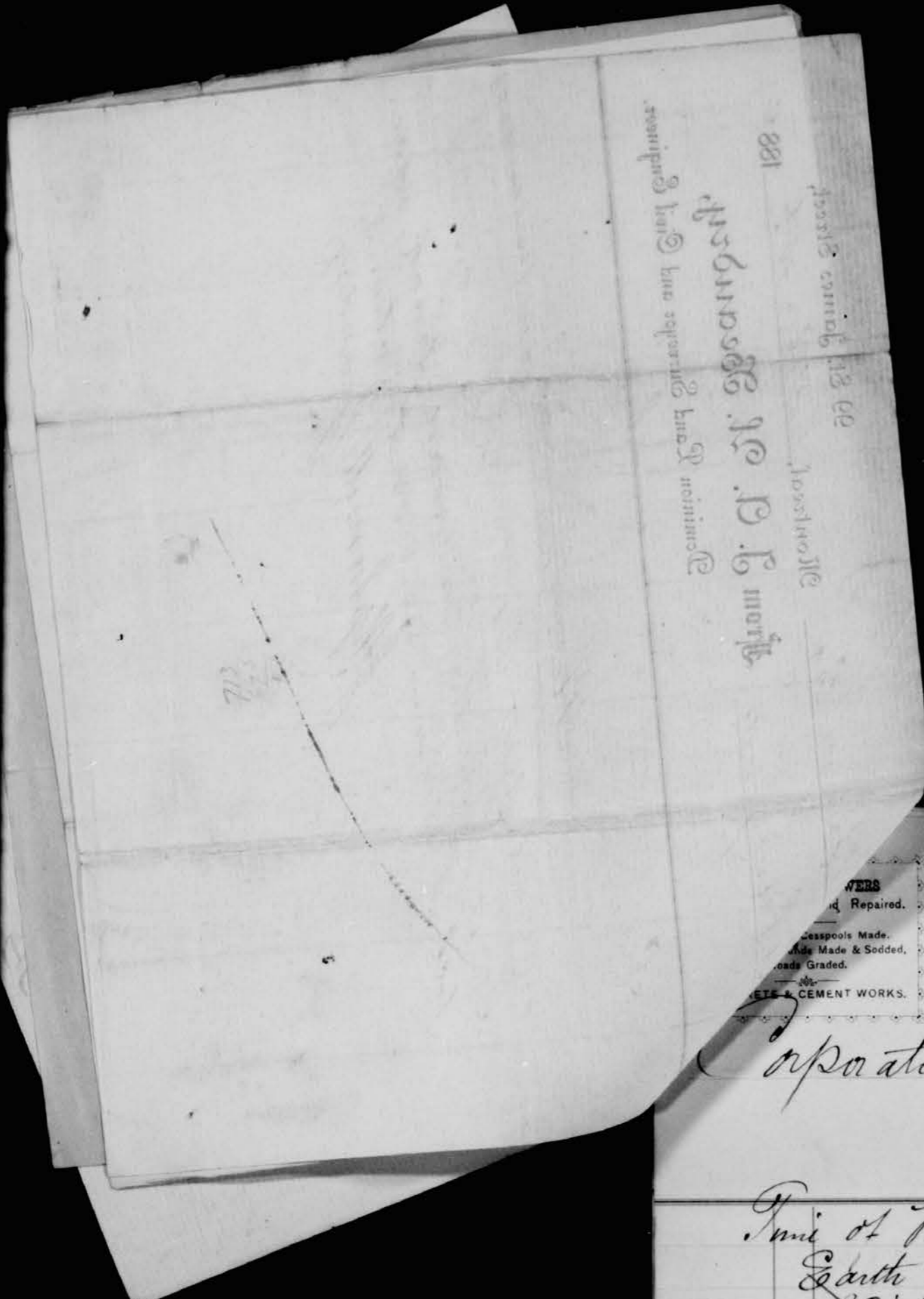
J
 99 St. James Street,
 Montreal, October 16th 188
 From J. A. N. Beaudry,
 Dominion Land Surveyor and Civil Engineer.

Sir,
 Please have the earth removed
 on Chestnut street between Bonaventure
 Street and the railroad track, so as
 to clear it from any obstruction.
 J. A. N. Beaudry,

Est. abt. 100 cubic yards @ 25¢	25.00
July	

1122

P27/D1,25



WERB
Repaired.
cesspools Made.
Made & Sodded.
oads Graded.
CETE & CEMENT WORKS.

199 CANNING STREET,

31

Montreal Oct 29th 1884

Corporation St. Cenevode

30 GEO. D. REINIGER, Dr.

CONTRACTOR, & C.

Time of Men & Horses removing Surplus
Earth from Railroad on
Unit Sheet

Oct 1	6 Horses 1 day at 300	18 00
" "	7 Men 1 " " 150	10 50
" 2	5 Horses 1 " " 300	15 00
" "	7 Men 1 " " 150	10 50
" 3	6 Horses 1 " " 300	18 00
" "	7 Men 1 " " 150	10 50
" 4	5 Horses 1 " " 300	15 00
	6 Men 1 " " 9 00	9 00

At. abt. 100 cubic yards @ 25¢
plus 4

~~106 50~~
25 00
July

P27/D1,25

1881
J. P. Reiniger
199 Canning Street, Montreal

199 CANNING STREET,

Montreal Oct 29th 1881

Corporation St. Cenevide

To GEO. D. REINIGER, Dr.

CONTRACTOR, &C.

Oct 22	Time removing Surplus Earth from Corner Pelote & Unit to allow Mr. Laporte to proceed with Drain work		
22	4 Horses 1 day ea	3 00	12 00
	6 Men 1 " "	1 50	9 00
23	5 Horses 1 " "	3 00	15 00
	7 Men 1 " "	1 50	10 50
24	5 Horses 1 " "	3 00	15 00
"	7 Men 1 " "	1 50	10 50

St. abt. 40 yards of earth curbed @ 25¢

\$ 42 00
10 90
Total

P27/D1,25

Memorandum.

I 97, St. James Street.

To Mr. Geo. D. Rungger Montreal, October 1884

Re Compende From J. A. U. Beaudry,
Dominion Land Surveyor and Civil Engineer.

Sir you will please have the bricks required for the sewers carted to the place where they are to be used, according to Mr. Levesque's order.
Alphonse Beaudry

Sewer at 75° per mi	37 50	
Vinet Street South 3.6 Sewer		
15000 Bricks ordered to Build. @ 6¢/2		5 55
Sewer at 75° per mi	11 25	
		\$ 112 50
Vinet Street South 3.6 Sewer		
	\$ 95 10	95 60 July

P27/D1,25

97, St. James Street.
 Montreal, September 1884
 To Mr. Geo. D. Reiniger
 St. Cunezonde
 From J. A. U. Beaudry,
 Dominion Land Surveyor and Civil Engineer.

Sir
 You will, please have the bricks
 required, removed from the corner of Queen
 Street to the R.R. track, on Vint Street —
 J. A. U. Beaudry

W	Sewer at 75° per mi	37.50
	Vint Street South 3.6 Sewer	
St	15000 Bricks needed to Build @ 6¢	5.55
	Sewer at 75° per mi	11.75
		\$ 112.50
	Vint Street South 3.6 Sewer	
		\$ 95.10
		95.10 July

P27/D1,25

Montreal, Oct 22nd 1884

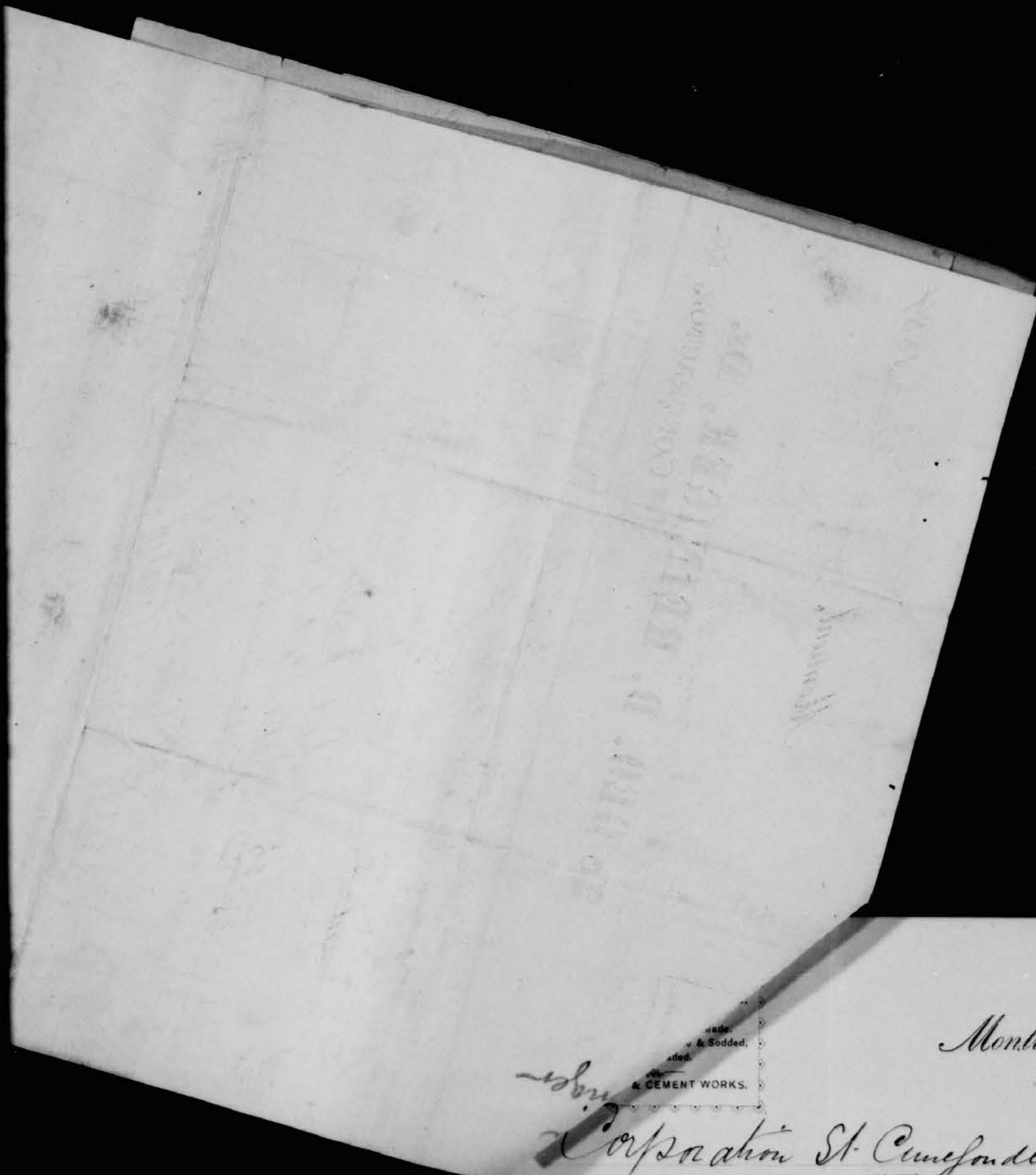
Corporation St-Cenevide

50 GEO. D. REINIGER, Dr.

CONTRACTOR, &C.

St.	Bonaventure St Tunnel 70,000 Bricks Carted to Location required to Build at $62\frac{1}{2}\%$ named Tunnel at 75° per mi	52 50	41 00
St.	Vinet Street North 75,000 Bricks Carted to Build Sewer at 75° per mi	18 75	49 75
St.	St. Antoine Street 22,680 Bricks Carted to Build Sewer at 75° per mi @ $62\frac{1}{2}\%$	22 50	14 27
St.	Vinet Street South 4.0 Sewer 57,000 Bricks Carted to Build @ $62\frac{1}{2}\%$ Sewer at 75° per mi	37 50	24 63
St.	Vinet Street South 3.6 Sewer 15,000 Bricks Carted to Build @ $62\frac{1}{2}\%$ Sewer at 75° per mi	11 75	5 55
	Vinet Street South 3.6 Sewer		14 25
		\$ 95 10	95 10 Janby

P27/D1,25



199 CANNING STREET,

L2

Montreal Oct 29th 1881

made & Sodded
CEMENT WORKS.

Corporation St. Cenefond

To GEO. D. REINIGER, Dr.

CONTRACTOR, &C.

	<i>Vinet Street-South 3.0</i>	<i>Brought Forward</i>	<i>95 10</i>
	<i>Bricks Carted to Build Sewer</i>		
<i>SL</i>	<i>x 25000</i>	<i>at</i>	<i>\$18 75</i>
	<i>14400</i>	<i>@ 62/100</i>	<i>9.00</i>
	<i>OK SL</i>	<i>Page 7</i>	<i>\$104.80</i>

P27/D1,25

DRAINS AND SEWERS
Enlarged, Made and Repaired.
Wells Sunk, Cesspools Made.
Lanes & Grounds Made & Sodded,
Roads Graded.
CONCRETE & CEMENT WORKS.

199 CANNING STREET, . I³

Montreal Dec 9th 1884

Corporation St Ceneforme
To **GEO. D. REINIGER, Dr.**
CONTRACTOR, &C.

Drick, Carted to the yard ^{brought forward} 104 10
workman Estate left from
Sewerage work's -

\$	150,000 at 6 1/2 c.	\$ 31.25
OK \$	page 7	\$ 13535 faub

112

P27/D1,25

Company of Brick

*I
G. D. Reiniger*

WERS
and Repaired.
Cesspools Made.
Lands Made & Sodded,
roads Graded.
CONCRETE & CEMENT WORKS.

199 CANNING STREET,

Montreal Dec 9th 1884

Preparation St. Cuneo mde
To GEO. D. REINIGER, Dr.

CONTRACTOR, &C.

25 To ~~5000~~⁴⁵⁰⁰ Bricks carted
to Build Manhole corner
of Walkman & Dominion @ 0.62 1/2 ~~\$21.25~~ \$2.81 ~~##~~
fauly

page 9

62 1/2
4 1/2
250
51
182

P27/D1,25

L⁴
199 CANNING STREET,

Montreal Dec 9th 1884

Coopération S^r Cuneo

To GEO. D. REINIGER, Dr.

CONTRACTOR, &C.

L⁴

To ⁴⁵⁰⁰ ~~5000~~ Bricks carted to
Build Mantle Corner of
Albert & Dominion @ 0.62 1/2 #21.25 p 2.07 #
jeanty

page 8

P27/D1,25

ML 97, St. James Street.

Geo. D. Rungger Montreal, October 1st 1884

Montreal From J. A. W. Beaudry, Dominion Land Surveyor and Civil Engineer.

Sir Please have a proper wooden stopper placed on the end of the paper, when Mr. Lesage shall find it convenient to be done. J. A. W. Beaudry

✓	6	9 inch paper 4	20	1 80	1 20
✓	2	15 " paper 6	30	1 20	60
		Vinet St South 3.6 "			
✓	11	9 inch paper 5	20	1 40	80
✓	2	15 " paper 5	30	1 20	60
		Vinet St South 3.0 Lower			
✓	10	9 inch paper 7	20	1 40	3 20
✓	1	15 " paper 7	30	6 00	24 30
					30
					21 45
					faub

112

P27/D1,25

199 CANNING STREET,

Montreal Oct 27th 1884

Corporation St-Cunefonde

30 GEO. D. REINIGER, Dr.

CONTRACTOR, &C.

Wooden Stoppers			
for Manhole Corner Vint & Albert St			
2	15 inch Stoppers at 30	80	60
for Manhole Corner Vint & Albert St			
2	15 inch Stoppers	80	60
X	12 " for 9 inch pipe 30' 20	560	240
X	12 " 6 " 20 15	120	180
Included in next page			6.40
			\$5.40

Vint St. South 11.0			
6	9 inch pipe 4	20	120
2	15 " pipe 4	30	60
Vint St. South 3.6			
4	9 inch pipe 5	20	80
2	15 " pipe 5	30	60
Vint St. South 3.0			
16	9 inch pipe 7	20	320
1	15 " pipe 7	30	30
			21.15

P27/D1,25

112

George D. Reiniger

199 CANNING STREET, M¹

Montreal Dec 9th 1884

Corporation St. Amelonde
Geo. D. REINIGER, Dr.

CONTRACTOR, & C.

		Wooden Stopper	@		
		Bonaventure Street			
<i>pay 1</i>	21	9 inch stoppers at 3/4"	20	650	4 20
<i>pay 2</i>	36	6 " " "	15	210	5 40
		Venet St North 3.6 Sewer			
<i>pay 3</i>	10	9 inch stoppers at 3/4"	20		2 00
<i>pay 4</i>	2	12 " " "	25	75	50
<i>pay 5</i>	2	15 " " "	30	120	60
		St. Antoine Street			
<i>pay 6</i>		9 inch at 3/4"	20	270	1 80
<i>pay 7</i>	1	" " "	25	75	25
		Venet St. South 4.0			
<i>pay 8</i>	6	9 inch stoppers at 3/4"	20	180	1 20
<i>pay 9</i>	2	15 " " "	30	120	60
		Venet St. South 3.6			
<i>pay 10</i>	4	9 inch stoppers at 3/4"	20	140	80
<i>pay 11</i>	2	15 " " "	30	120	60
		Venet St. South 3.0 Sewer			
<i>pay 12</i>	10	9 inch stoppers at 3/4"	20	440	3 20
<i>pay 13</i>	1	15 " " "	30	60	24 30
					30
					21 15

P27/D1,25

112

Modern adaptation

W. H. Beaudry

IV
 99 St. James Street,
 Montreal, August 9th 1884
 From J. A. W. Beaudry,
 Dominion Land Surveyor and Civil Engineer.

Sir

You will please go on with the construction of the sewer with the Laliberte bricks and I shall allow you an extra in proportion to the size of the bricks compared with that made in Montreal—

your etc
J. A. W. Beaudry

(see page 1) On 3 manholes ~~3000~~²⁵¹⁴ at ~~700~~⁶⁵⁰ 2400 1950
~~OK~~
~~page 1~~
 \$ 262.50
 \$ 173.73
July

P27/D1,25

[Faint handwritten notes on a separate sheet of paper, partially overlapping the main document.]

199 CANNING STREET, N1

Montreal Dec 9th 1884

Corporation St. Cenefondi

To GEO. D. REINIGER, Dr.

CONTRACTOR, &C.

Donaventure Street 6.0 Sewer
To difference of Sizes of Bricks of
Saberles used and that of
Montreal Size

SL
(see page 1.)

159 Linear Yards of Bricks Sewer
on which ⁸⁴ more Bricks were
Laid per Linear Yd at 70⁰ 67¹
Extra Cement used in ~~159~~ linear
Yds Sewer for irregularities of these

~~107 00~~ 106 53

(see page 1)

Bricks at 42⁰ 30¹

~~79 50~~ 49 70

SL
(see page 1)

difference of Sizes of Bricks
on 3 manholes ~~3 514~~ at 70⁰ 650

~~24 00~~ 19 50

\$ 262 50

\$ 193 73

OK SL
page 1

July

1884

P27/D1,25

1884
GEO. D. REINIGER, DR.
CONTRACTOR & C.

199 CANNING STREET, N^o 2

Montreal Dec 9th 1884

St. Antoine Corporation

To GEO. D. REINIGER, Dr.

CONTRACTOR, & C.

	St. Antoine Street		
	To difference of sizes of Bricks of Saliberte used and that of Montreal size		
St	191 ² / ₃ Linear yards Brick Sewer of which ² / ₃ more Bricks were laid per Linear yard 74⁰⁰ 16 ⁰⁰ Extra Cement used on 191 ² / ₃ yards	70 ⁰²	30 66
St	Brick Sewer for regularities of Bricks at ²⁵ / ₁₀₀ per Linear yard difference of sizes of Brick	37 ⁴⁰	47 91
St	3 Manholes 300 at 6⁵⁰ 25 ¹⁴	74 ⁰⁰	19 50
			138⁰²
			98.07
			Jauby

P27/D1,25

112

199 CANNING STREET,

N3

Montreal Rec^{te} 1884

Corporation St. Ceneforme

to GEO. D. REINIGER, Dr.

CONTRACTOR, &C.

Unit Sheet North 3.6 Sewer
To preference of Size of Bricks
of Laliberte used and that
of Montreal size

16.5 lineal yards Brick Sewer
of which 7.1 more Bricks were

to pay ~~paid~~ per lineal yds ~~at~~ 16¹ 1176 86.40

Extra Cement used for prefabrication
to pay ~~of~~ Bricks in 26¹ yards ~~at~~ 25 6525 63.80

to pay ~~of~~ preference of Size of Brick
3 manhole ~~at~~ 25¹⁴ 1950 211.00

\$12651 ~~177.20~~
Jauby

OK
G.D.

P27/D1,25

DRAINS AND SEWERS
Enlarged, Made and Repaired.
Wells Sunk, Cesspools Made.
Lawns & Grounds Made & Sodded,
Roads Graded.
CONCRETE & CEMENT WORKS.

199 CANNING STREET, ^{NH}

Montreal Dec 9th 1884

Corporation St. Cenevide

To **GEO. D. REINIGER, Dr.**

CONTRACTOR, &C.

<i>SL</i>	<p>Unet Sheet South 4.0 Sewer</p> <p>1/2 Difference of Sizes of Bricks</p> <p>of Saliberte used and that</p> <p>of Montreal Size</p> <p>102 ft Sewer yards Brick Sewer</p> <p>which 75 more Bricks were</p> <p>used at ^{59.} 54</p> <p>Extra Cement put in for</p> <p>irregularities of 102 ft Sewer yds</p> <p>at 24 25</p> <p>Difference of Size of Bricks</p> <p>manhole 1000 800</p> <p>838 6.50</p> <p><i>OK</i></p> <p><i>SL</i></p>	<p>76 88</p> <p>55 35</p>
<i>SL</i>		<p>21 31</p> <p>25 62</p>
<i>SL</i>		<p>800</p> <p>6 50</p>
		<p>126 19</p> <p>\$87 47</p> <p><i>Jauby</i></p>

P27/D1,25



199 CANNING STREET,

N5

Montreal Dec 9th 1884

Repaired.
Pools Made.
Made & Sodded,
Graded.
STE & CEMENT WORKS.

Corporation St. Cenefoude

To GEO. D. REINIGER, Dr.

CONTRACTOR, &C.

	Vniet Street Sewer 3.6 Sewer To difference of Sizes of Bricks of Laliberte used and that of Montreal Size 73 1/2 Linear yards of Brick Sewer of which 21 ²¹ Bricks were used per Linear Yds. @ 16¢ Extra Cement used for irregularities of Bricks on 73 1/2 of Sewer			
B	21 ²¹ Bricks were used per Linear Yds. @ 16¢	77 34	11	73
B	Extra Cement used for irregularities of Bricks on 73 1/2 of Sewer	22 00	18	33
B	Difference of Size of Bricks on 1 yard @ 83¢ Bricks per ^{per} in @ 6.50	8 00	6	50
OK B				\$ 59 34 \$ 36 56 Jany

P27/D1,25

GEO. D. REINIGER, DR.

199 CANNING STREET,

N⁶

Montreal Dec 9th 1881

Corporation St. Cenevide

To GEO. D. REINIGER, Dr.

CONTRACTOR, &C.

	Unit Sheet Sewer South 3.0		
	To difference of Sizes of Bricks		
	of Laliberte used and that		
	of Montreal size		
	24 1/2 yds of Bricks Sewer		
	on which 2 ¹⁹ more Bricks were		
B	Laid per Invoice of 2 ¹⁹ 141	61.63	34 37
	Extra Cement put in for irregularities		
	of Brick used on 24 1/2 yds		
B	at 2 ¹⁹ 259	75.65	61 37
	Difference of Sizes of Brick		
B	on 24 1/2 ²⁵¹⁴ 6.50	24.00	19 50
			\$ 159.28
			\$ 115.24
			paub

P27/D1,25

1171

Refinery of Bricks
Geo Reiniger

repaired.
pools Made.
Made & Sodded,
Graded.
CEMENT WORKS.

N2

199 CANNING STREET,

Montreal Dec 9th 1884

Corporation St. Cene grande
To GEO. D. REINIGER, Dr.
CONTRACTOR, &C.

<i>SL</i>	<p>Albert Street To difference of size of Bricks of Lalubite used and that Montreal size Difference size on! Manhole ⁸³⁸ 1000 Bricks @ ^{6.50} 8⁰⁰</p>	<p>\$40.00 @ 6.50 Jan 6</p>
	<p><i>OK page 8</i></p>	

P27/D1,25

[Faint handwritten notes on the left page, including "GEO. D. REINIGER" and "No. 199 Canning Street"]

N^o

199 CANNING STREET,

Montreal Dec 9th 1884

repaired.
spots Made.
Made & Sodded,
Graded.
TE & CEMENT WORKS.

Preparation St Cunezonde
To GEO. D. REINIGER, Dr.

CONTRACTOR, &C.

Workman Street
To difference of size of Brick of
Laliberte used and that Mon-
treal Size

EL Difference size on 1 man-
hole ⁸³⁸ ~~1000~~ Brick @ ~~0.75~~ 0.50 *\$ 4.00 \$ 6.50*
Judy

OK
page 9

P27/D1,25

[Faint, illegible handwriting on the left page of the document]

0 97, St. James Street.

[Faint handwriting]

Montreal, October 4 1887

[Faint handwriting]

From J. A. U. Beaudry,

Dominion Land Surveyor and Civil Engineer.

Sir

Please build a sewer to catch the waters of the Casseol Street property with a trapped chamber at the low fence of St. Antoine Street, the whole according to plans

[Handwritten signature]

P27/D1,25

[Faint, illegible handwriting on the left page]

0 97, St. James Street.

[Faint handwriting] Montreal, October 1887

[Faint handwriting] From J. A. W. Beaudry,
Dominion Land Surveyor and Civil Engineer.

Sir
Please build a sewer to catch the
waters of the Caswell Street property with a
trapped chamber at the low level of the
street, the whole according to plans
J. A. W. Beaudry

P27/D1,25

DRAINS AND SEWERS
Enlarged, Made and Repaired.
Wells Sunk, Cesspools Made.
Lawns & Grounds Made & Sodded,
Roads Graded.
CONCRETE & CEMENT WORKS.

199 CANNING STREET, 01

Montreal Dec 9th 1884

Corporation St. Anne's
To **GEO. D. REINIGER, Dr.**

CONTRACTOR, &C.

To Building of Brick Chamber
on St. Antoine Street to receive
the Coursoil waters.

✓ 2200 ²²⁰⁰ Brick laid in Cement at 8 ⁰⁰ per M:	211 00	✓ 17 60
✓ One Stone Cover 5.4 x 3.4 x 1.0	25 00	✓ 20 00
✓ One Cill & 2 Stone Sillings		
✓ Check to receive iron Grates	12 00	✓ 10 00
✓ One Cast iron Cover 2.8 x 4.0	19 00	✓ 9 00
✓ 3 Grates	12 00	✓ 12 00
✓ 216 ft. B.M. Plams under neath Chamber at 15 ⁰⁰	✓ 3 24	✓ 3 24
		✓ 85 24
		✓ 71 84

Page 3
OK
JL

Jauby

112

P27/D1,25

James Chamberlain Dr.
Esra Jennings

SEWERS
and Repaired.
Cesspools Made.
Grounds Made & Sodded,
Roads Graded.
CONCRETE & CEMENT WORKS.

PA 199 CANNING STREET,
Montreal Oct 29th 1884

St. Cunezonde Corporation
To GEO. D. REINIGER, Dr.
CONTRACTOR, &G.

*Time of Men & Horses drawing Earth to fill.
Cut at railroad tracks after pump being
removed*

Oct 16	5 Horses 1 day @ 3.00	15.00
	6 Men 1 " @ 1.50	9.00
" 17	4 Horses 1/4	3.00
	5 Men 1/4 @ .50	1.90
<i>OK</i> 38 cubic yards @ 25		9.50
		<i>28.90</i>
		<i>9.50</i>

1121

P27/D1,25

*Removal of earth -
 1900 St. Louis
 Geo. D. Reiniger
 P*

WERS
 Repaired.
 Pools Made.
 Made & Sodded.
 Graded.
 CEMENT WORKS.

Q1
 199 CANNING STREET,
 Montreal Dec 9th 1884

Corporation St. Cenefonde
 To GEO. D. REINIGER, Dr.
 CONTRACTOR, &C.

1882
 Oct 27

To Cost of Small Cradle
 ribs for sewer 2.6 x 1.6 ordered
 and made and afterwards
 countermanded to continue

3.0 x 1.9 1/8 sewer

Correct - 40 ribs @ 28
 J.L.

page 7
~~25 00~~
 \$10.700
 J.L.

P27/D1,25

112

Handwritten notes on the left page of the notebook.

Handwritten notes on the right page of the notebook.

310

REINIGER & CEMENT WORKS.
Graded.
Sodded & Made.
Repaired.

RM

199 CANNING STREET,

Montreal Dec 9th 1884

Corporation St. Cenefrode

To GEO. D. REINIGER, Dr.

CONTRACTOR, &C.

To Excavation for Brick Sewer
on St Joseph Street - and afterwards
stopped by order of Mr Legage

Size of Excavation

Out 12.5 x 11.0 x 6.0 x 3.6

Est. 88 yds at 60° ✓

52 80
Handwritten notes and calculations.

P27/D1,25

112

Spk. W. cut.

Repairs Made & Sodded, Graded. ASPHALT & CEMENT WORKS.

S1 199 CANNING STREET,

Montreal Dec 9th 1884

Corporation St Cuneferide
To GEO. D. REINIGER, Dr.

CONTRAGTOR, &G.

Time of men & Horses removing soft
Clay of Vint-Street Between Northman &
Salvite St's and placing thereon
Dry Macadam

Oct 31	5	Men	1 day ea	1.50	7.50	✓	7.50
"	3	Horses	1 "	2.50	10.00	✓	7.50
Nov 3	4	Men	1 "	1.50	6.00	✓	6.00
"	2	Horses	1 "	2.50	7.50	✓	5.00
"	4	Men	1 "	1.50	6.00	✓	6.00
"	2	Horses	1 "	2.50	7.50	✓	5.00
					44.50		
					37.00		

OK

Reiniger

Janby

P27/D1,25

3100
Vint Street
13 08 03

AWERS
and Repaired.
Cesspools Made.
Roads Made & Sodded,
Roads Graded.
NETE & CEMENT WORKS.

199 CANNING STREET,
Montreal Dec 9th 1884

Corporation St. Cenefonde
To GEO. D. REINIGER, Dr.
CONTRACTOR, &G.

To Extra Digging at Manhole Corner Worthman & Dominion Sts on ase of Sewer not being in the Centre of the Street -		
18 3/4 yds at 60 ^c per yd	pay 9	\$ 5 20
To Extra Digging on refilling of Manhole commenced and Countermanded on Worthman Between Vint & Dominion Sts		
13 1/2 Cubic Yards at 60 ^c	pay 9	8 10
1 Manhole Cover ordered and Made now lying in Corporation Yard	pay 9	10 00
		\$ 23 30

OK
J. D.

112

P27/D1,25

Montreal
from about

WERS
and Repaired.
Cesspools Made,
Roads Made & Sodded,
Roads Graded.
CONCRETE & CEMENT WORKS.

U1

199 CANNING STREET,

Montreal Dec 9th 1881

Corporation St-Camille
To GEO. D. REINIGER, Dr.

CONTRACTOR, &C.

To Extra Digging at Manhole
Corner Albert & Dominion Sts
on acct of Sewer not being in
the Centre of the Street

10 2/3
Cubic Yards at 60¢
per
Yard

\$ 7.00
\$ 6.48
July

P27/D1,25

WORKS
and Repaired.
Cesspools Made.
Roads Made & Sodded.
Roads Graded.
RETE & CEMENT WORKS.

199 CANNING STREET,

Montreal Dec 9th 1884

Corporation St-Camille
To GEO. D. REINIGER, Dr.

CONTRACTOR, &C.

	Donaventure Street Sewer 6.0			
see page 1	Extra thickness of manholes upper portion of 3 manholes			
Dr	1150 ³⁰⁷⁸ Brick 1150 per manhole	54 00	✓	24 00
	St Antoine Street			
Dr	3 manholes ³⁰⁷⁸ 1150 Brick	54 00	✓	24 00
page 3	at 17 ³⁰⁷⁸ per manhole			
	Vmit Street North			
Dr	3 manholes ³⁰⁷⁸ 1150 Brick at 17 ³⁰⁷⁸	54 00	✓	24 00
page 3	Vmit Street South 4.0 Sewer			
Dr	manhole ¹⁰²⁶ 1100 per in. 17 ³⁰⁷⁸	18 00	✓	8 00
	Vmit Street South 3.6 Sewer			
Dr	1 manhole ¹⁰²⁶ 1100 Brick at 17 ³⁰⁷⁸	18 00	✓	8 00
	Vmit Street South 3.0			
Dr	3 manholes ³⁰⁷⁸ 1150 Brick at 17 ³⁰⁷⁸	54 00	✓	24 00
	Cornu Common & Workman			
Dr	1 manhole ¹⁰²⁶ 1100 Brick at 17 ³⁰⁷⁸	18 00	✓	8 00
	Cornu Common & Workman			
Dr	1 manhole ¹⁰²⁶ 1100 Brick at 17 ³⁰⁷⁸	18 00	✓	8 00
page 6				
				\$ 288.00
				✓ \$ 128.00

P27/D1,25

X

Montants à être déduits du Compte de
M. G. D. Reiniger

✓ 27	Voyages de petits cailloux & charroyés par M. G. D. Reiniger chez lui &c. à raison de 1/2 Verge Cube par voyage = 13 1/2 Verges Cubes @ \$0.25	\$ 3 37
✓ 38	Voyages de terre & cailloux charroyés par la Corporation pour ses rues, à raison de 3/4 de Verge Cube par voyage = 28 1/2 Verges Cubes @ \$0.25	✓ 7 13
✓ 2	Voyages de terre donnée par M. Morin, Maire à un propriétaire, à raison de 3/4 de Verge Cube par voyage = 1 1/2 Verge Cube @ \$0.25	✓ 0 37
	Total	\$ 10 87

OK
/ S

P27/D1,25

DÉCHIRÉ

X-1

La Ville de St. Augustin ^{10/12/84}
Brita Berger & Beigew

Rupture d'un tuyau de vin.

2 ^{1/2} Roub.	18	12 ^{1/2}	225	7.25
1 ^{1/2} Roub.	18	"	225	7.25
2 ^{1/2} St. Pierre	18	20	360	3.60
Lapointe Charbon	80	25	200	7.00
16 lb plomb.	60		96	.96
1/4 lb. vis			75	+ 75
9 madiers	25		225	7.25
5 planches	25		65	+ 75
2 ^{1/4} m. Charbon	4	75	14	.60
1 clap. orléan			90	.90
			<hr/>	
			27	11.00
			15.97	157/100

P27/D1,25

DÉCHIRÉ

Copie 12

La Ville de St. Senejouds
Doit à Berger & Piquet

1 tuyau de 9 pieds	405 lbs. @ 3 [¢]	12.15
30 lbs. de plomb	@ 6 [¢]	1.80
1/8 corde de bois		1.-
5 voyages	@ 25 [¢]	1.25
1 slip socket	100 lbs	5.-
4 hommes 3/4 jour (Remises)		4.50
1 " " 10 hrs. (la nuit) @ 20 [¢]		2.00
L. J. St. Pierre 1 journée & une nuit		3.50
1 homme 1/4 jour (raporte)		2.63
		31.83
	moins le manchon	1.50
		30.33

pk
/ St

P27/D1,25

Memoire

99 Rue St. Jacques,

A M^r le Secrétaire

Montreal, le 20 Nov 1887

de la Commission

De J. A. N. Beaudry,

Arpenteur Fédéral et Ingénieur Civil.

Monsieur

En sus du prix du permis pour construction
dépensé, vous voudrez bien être assés bon pour
charger à M^r Leblanc \$500 (cinq cents)
pour frais et honoraires à dépens de la rue
par chemin dit.

Monsieur, votre très humble serviteur
J. A. N. Beaudry.

P27/D1,25

1123^e

Lettre

J. A. W. Beaudry

Re "Dommages à la rue Vint"

- 20 Nov. 1884 -

P27/D1,25

Memoire

99 Rue St. Jacques,

A. J. N. Ducharme & Co

Montreal, le 22 Nov 1884

Ste Cunegonde

De J. A. N. Beaudry,

Arpenteur Fédéral et Ingénieur Civil.

Monsieur,

En sus, du permis pour Connexion
dégout, vous voudriez bien être assez bon de
charger à Mr Jules Trudeau \$2.25 pour
grais et dommaines à la rue Sabonté.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur Votre très humble serviteur
Alphonse Beaudry,

P27/D1,25

Lettre 1124⁹

J. A. U. Beaudry

"Re dommages à la Sabote"

- 22 Nov. 1884 -

P27/D1,25

A. M^e le Maire et M^{rs} les Conseillers
Messieurs:

Nous, soussignés, étant propriétaires dans la Rue Quin, déclarons formellement protester contre les travaux qui ont été faits, relativement à l'excavation de la rue Quin qui se trouve près de nos terrains. Nous prétendons être nullement responsables de tous frais encourus par les ordres qui ont été donnés pour remplir la dite excavation, car tout cela a été fait sans notre connaissance et tout à fait à notre insu. Nous trouvons donc la chose très illégale et des plus injustes.

P27/D1,25

Esperant M^r le Maire et M^{rs} les
Conseillers que vous daignerez pren-
dre note de ce que nous exposons en considération
nous demandons:

Ferdinand LeBlanc
Jules Trudeau.

(Prière de donner connaissance au Conseil.)

P27/D1,25

1125^e

Lettre de
Ferd. LeBlond
Jules Trudeau
Re Excavation sur
les Rues Vieux & Labaite
Novembre 1854 -

P27/D1,25

Travaux d'assainissement
St. Cunégonde.

^{1^{re}} Estimation.

Napoléon Laporte

6 Décembre 1854.

Première Copie 13/2/55

P27/D1,25

Rue St. Antoine
Égout en gris de 12 pouces

x	40 verges linéaires de tuyaux en gris	@ \$2.25	\$ 87 60
x	1 couvercle de Iron d'éclairage	4.00	4
x	1 verge cube excavation dans le roc	2.50	2 50
			\$ 94 10

Extras.

x	1 Tuyau pour trou d'éclairage avec de la Brique au bas (voir compte A')	@ 2.50	2 50
	Total		\$ 96 60

Rue Coursol
Égout en gris de 12 pouces

x	70 verges linéaires de tuyaux de gris	@ \$1.95	\$ 139 30
x	1 couvercle de Iron d'éclairage	4.00	4
	1 Regard d'égout	15.00	15
x	1 verge cube excavation dans le roc	2.50	2 50
x	16 verges linéaires tuyaux de 9" pour bouches d'égout	1.45	23 20
	2 pierres pour bouches d'égout, compris le grillage et les chaudières de fer galvanisé pour les regards	8.00	17
			\$ 234

Extras

x	32 verges linéaires tuyaux de 6" (voir compte C')		69 45
x	1 Tuyau pour trou d'éclairage avec de la Brique au haut & au bas (voir compte A')	3.00	3
	338 Briques, différence de grosseur les briques sur un regard (voir compte D) par regard	6.50	6 50
	1026 Briques, épaisseur extra de 4" au haut d'un regard (voir compte H) par regard	8.00	8
x	Charroyage de pierre (compte B')		3 75
x	Charroyage de Briques (compte E')		2 82
	Total		\$ 327 32

P27/D1,25

Rue Delisle (suite)

		Montant rapporté	\$ 1581 98
<u>Extras</u>			
5	Trous d'éclairage avec de la brique au bas (voir compte A ²)	2. ⁰⁰	12 50 ✓
4190	Briques, différence de grosseur des briques sur cinq regards. (compte J) par regard	6. ⁰⁰	32 50
5130	Briques, épaisseur extra de 4" au haut de 5 regards (compte H) par regard	8. ⁰⁰	40
22,500	Briques, charroyées pour 5 regards (compte E ²)	0. ⁶⁰	14 06
+	Charroyage de pierre (compte B ²)		21 62 ✓
+	Charroyage du surplus de terre (compte F ² & F ¹⁰)		47 50 ✓
<u>Total</u>			\$ 1752 16

Rue Labonté
Égoût en grès de 18 pouces

102	verges linéaires d'égoût en grès	@ 2. ⁵⁰	\$ 255
2	Couvre-châssis de trous d'éclairage	4. ⁰⁰	8
2	regards d'égoût	48. ⁰⁰	96
4 1/2	verges cubes, excavation dans le roc	2. ⁰⁰	11 25
46	verges linéaires de gabari sous les tuyaux	1. ⁰⁰	46
28	" " tuyau de 9" pour bouches d'égoût	1. ⁰⁰	40 60
4	Pierres pour bouches d'égoût avec grillage en fer, 8 les chaudières en fer galvanisé pour les regards	8. ⁰⁰	34
1	verge tuyau de 12" posé dans le regard pour con- necter les Rolling Mills	1. ⁰⁰	1 99
			\$ 492 84

Extras.

2	Trous d'éclairage avec de la brique au bas (compte A ² & A ³)	2. ⁰⁰	5
à reporter			497 84

P27/D1,25

Rue Delisle (suite)

		Montant rapporté	\$ 1584 98
<u>Extras</u>			
X	5 trous d'éclairage avec de la brique au bas (voir compte A ²)	2. ⁵⁰	12 50
	4190 Briques, différence de grosseur des briques sur cinq regards. (compte J) par regard	6. ⁵⁰	32 50
	5130 Briques, épaisseur extra de 4" au haut de 5 regards (compte H) par regard	8. ⁰⁰	40
	22,500 Briques, charroyées pour 5 regards (compte E ²)	0. ⁵⁰	11 06
+	Charroyage de pierre (compte B ²)		20 62
+	Charroyage du surplus de terre (compte F ¹⁰⁰ F ¹⁵⁰)		27 50
<u>Total</u>			\$ 1752 16

Rue Labonté
Égout en grès de 18 pouces

102	verges linéaires d'égout en grès	@ 2. ⁵⁰	\$ 255
2	Couvre-clos de trous d'éclairage	4. ⁰⁰	8
3	regards d'égout	48. ⁰⁰	96
4 1/2	verges cubes, excavation dans le roc	2. ⁵⁰	11 25
46	verges linéaires de gabari sous les tuyaux	1. ⁰⁰	46
28	" " tuyau de 9" pour bouches d'égout	1. ⁵⁰	40 60
4	pièces pour bouches d'égout avec grillage en fer,		
3	les chaudières en fer galvanisé pour les regards	8. ⁰⁰	34
1	verge tuyau de 12" posé dans le regard pour connecter les Rolling Mills	1. ⁹⁹	1 99
			<u>\$ 492 84</u>

Extras.

2	Trous d'éclairage avec de la brique au bas (compte A ² & A ³)	2. ⁵⁰	5
à reporter			197 84

Rue Labonté
(Suite)

	Montant rapporté	\$ 497 84
1	Connection de 9" faite en brick pour les Rolling Mills (voir compte A ³)	@ 2 ⁵⁰ 2 50
1676	Brigues, différence de grosseur des brigues sur 2 regards d'égout, (voir compte D) par regard	6 ⁵⁰ 13
2052	Brigues, épaisseur extra de 4" au haut de 2 regards d'égout (compte H) par regard	8 ⁰⁰ 16
9000	Brigues charroyées pour la construction de 2 regards d'égout (compte E ³)	0 ⁶² / ₁₀₀ 5 62
	Charroyage de pierre (compte B ³ @ 2 ⁰⁰ B ⁴ @ 3 ⁷⁵)	6 25
	Charroyage surplus de terre (compte F ³ @ 4 ⁰⁰ F ⁴ @ 2 ⁵⁰)	32
	Total	\$ 573 21

Rue Vinet
Canal en tuile de 18"

30	verges linéaires de tuyaux de grès	@ 2 ⁴⁰ 72
26	" " " gabari	1 ⁰⁰ 26
1440	pièdes M.P. de maçons pour étayer	15 ⁰⁰ 21 60
3/4	verges cubus d'excavation, dans le roc	2 ⁵⁰ 6 25
	Total	\$ 125 85

Extras

1	verge tuyau de 9" avec brigue au bas pour connecter le College (compte A ⁴)	2 ⁵⁰ 2 50
64	verges cubus de déblais et remblais de terre rendus nécessaires par température (à reporter)	0 ⁶⁰ 38 40
	Total	\$ 166 75

P27/D1,25

Que Vinet
(Suite)

Montant rapporté		\$ 166 75
24 pieds passage à travers le réservoir d'eau, 4 pieds de large et toute la profondeur de la coupe (compte I')	\$ 2 ⁰⁰	48
Charroiyage de pierre (compte B ¹ \$ 1 ⁰⁰ B ² \$ 3 ⁷⁵)		10
Charroiyage surplus de terre (compte F')		3 75
Deblayage du cours d'eau (compte K')		18 12
Pompage (compte D')		58
Réparation des dommages au maître égout en briques causés par Mrs Leblanc (compte G')		7 25
		\$ 311 87

P27/D1,25

Rue St. Antoine	\$ 96.60
" Coursol	327.52
" Quessnel	328.97
" Delisle	1752.16
" Labonté	573.21
" Linet	311.87

\$ 3390.33

moins 10%

339.03

\$ 3051.30

Reçu précédemment 2183.53

Balance \$ 867.77

1126^a

Travaux d'Assainissement

11^{me} Estimation

- 6 Decembre 1854 -

J. A. W. Beaudry

P27/D1,25

Province of Quebec
Town of St. Cyprien

Public Notice.

is hereby given by me, G. N. Ducharme, secretary Treasurer,
that the Council of this town
at its general session, held on Monday
the third day of November instant
hath passed a By-Law for the Con-
struction and the mode of payment of
drains in this town; this By-Law
is deposited in the office of this Council
and where any interested party can take
knowledge of.

Given at St. Cyprien this seventh
day of November one thousand eight
hundred and eighty four.

G. N. Ducharme
Secy. Treas.

Province de Quebec
Ville de St. Cyprien

Avis Public

est par le present donne par moi, G. N. Du-
charme, secretaire tresorier, par le Con-
seil a sa session ^{generale} tenue le troisieme jour
de novembre courant (1884) a passe un re-
glement n° 29. pour la construction et le
mode de paiement des canaux d'egout
dans cette ville; ce règlement est depose
au bureau de ce conseil et tout interesse
pourra en prendre connaissance.

Donne a St. Cyprien ce septieme
jour de novembre mil huit cent
quatre vingt quatre.

G. N. Ducharme
Secy. Treas.

P27/D1,25

AVIS Public

1127^a

AVIS Public

Construction & parement
Canaux d'Égout

Reglement No 29 -

7 Nov. 1884 -

Je soussigné Joseph Boivier résidant en la Ville Ste
Cunegonde l'un des Huissiers jurés de la Cour Supérieure
pour la Province de Québec exerçant dans le district
de Montréal certifie par les présentes et fais rapport sous
mon serment d'office à cette Honorable Cour que j'ai
fait les annonces d'avis public présente tels que
voulu par la Loi, je certifie de plus avoir affiché
une vraie copie du présent avis public à la
porte de l'Hotel de Ville et une autre à la
porte de l'Eglise de la paroisse Ste Cunegonde
C'est pourquoi je fais le présent et tous pour valoir
et servir ce que de droit.

Ste Cunegonde 12 Novembre 1884

Joseph Boivier
H. C. L.

Annonces .. 50[¢]
Affiches 50[¢]

\$1.00

P27/D1,25

GEOFFRION, ~~ROUSSEAU~~ & DORION,
ADVOCATES,
No. 24 St. James Street.

C. A. Geoffrion. F. O. Rinfret. A. Dorion.

Subscribers to EGAN'S LEGAL AND
FINANCIAL REGISTER and Mem-
bers of the CONTINENTAL
COLLECTION UNION.

Montreal, 15th Apr 1884

Monsieur

Veuillez-vous nous
envoyer immédiatement pour
qu'elle nous parvienne Inaudi
une copie certifiée de la res-
olution du conseil de Ste
Genevieve exemptant la
" Dominion Wadding by "
de taxe

Vrs devoues
Geoffrion Dorion Lefevre & Rinfret
Avocats

1128

Lettre de la Dominion

Waddington

Re Exception de taxes

Demande d'une copie certifiée

résolution du conseil

15 Nov. 1884

[Faint handwritten text, possibly a signature or name]

[Faint handwritten text]

ms 98
51
226

[Main body of handwritten text, including a signature and several lines of cursive script]

P27/D1,25

1128

P27/D1,25

Corporation du Village de Ste. Cunegonde.

HOTEL DE VILLE.

224 Rue Workman.

Ste. Cunegonde, 28 Nov^{bre} 1884

G. N. Ducharme &

Sec. Tes.

Ste Cunegonde

Monsieur.

A votre demande aujourd'hui je suis aller inspecter l'égout privé dans la cour des Maisons portant les Nos 114, 116, 118 & 120 de la Rue Workman, et j'ai constaté que le dit égout était bouche au Sortir des lieux d'aisance jusque ou près des dites Maisons, et que le dit nettoyage de cet égout appartient aux propriétaires de ces Maisons -

Votre P.

J. J. J. J. J.
Inspecteur.

1129^a

Lettre de Simon Lesage Cur.
Re. nettoyage de quai prisé
Rue Workman

- 28 Nov.^{bre} 1854 -

P27/D1,25

P27/D1,25



Pièces réunies

FIN

P27/D1,25

de Police de votre Municipalité.
Monsieur Henri Lafontaine
circulait paisiblement hier sur
la rue, lorsque l'agent sur nommé
M. J. Langon, l'a arrêté, en l'em-
poignant au bras et l'a ainsi
amené à une certaine distance
vers la direction du Poste de
Police et cela publiquement.

Cette arrestation publique
faite en face de nombreuses
personnes a causé une grave
injure à Monsieur Henri Lafontaine
et si il n'en obtient une réparation
immédiate et efficace, nous
prendrons bientôt des poursuites
contre la Municipalité.

J'ai l'honneur d'être
Messieurs
Veuillez agréer,
Eugène de E. Moreau
avocat.

Lafontaine & Moreau
avocats,
35, Rue St Gabriel

Montréal 3 Janvier 1885.

Messieurs les Conseillers de la
Municipalité de la ville de
St^e Cécile

Messieurs

Je suis chargé par Monsieur
Henri Lafontaine de la ville de
St^e Cécile de vous demander
Réparation de l'injure à lui
faite hier, vendredi le 2 janvier
courant, par Monsieur Joseph
Langon, l'un des agents de

P27/D1,25

1123
Lettre de H. Lapointe
Reparations curies
- 3 Jan. 1885 -

99, Rue St. Jacques
 Montréal, le 3 Janvier 1885

A Messieurs
 Le Maire et les Conseillers
 Ste. Cunegonde

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous
 faire rapport que, d'après les ins-
 tructions contenues dans la lettre
 du Secrétaire, du 20 Novembre dernier
 (1884), j'ai écrit, le 21 Novembre, à Mr.
 Laliberté, lui envoyant votre mémoire
 et lui en demandant le paiement.
 Que le 13 Décembre dernier (1884), il
 m'a répondu qu'il avait une recla-
 mation, contre la Corporation, pour
 des retards causés au départ de ses
 bateaux, pour laquelle il entend
 poursuivre sans délai, aussi bien
 que pour le montant resté entre vos
 mains.

J'ai l'honneur d'être,
 Messieurs,
 Votre obéissant Serviteur,
 Alphonse Beaudry

1124

Lettre de J. A. W. Beaudry
Re la Réclamation de
J. Laliberté contre la
corporation

- 3 Janvier 1885 -

P27/D1,25

P27/D1,25

St. Cécile le 9/85
A Messieurs le Maire et Messieurs
les conseillers de la ville St. Cécile

Messieurs

Seigneur l'engagement
que j'ai pris l'année dernière,
j'ai l'honneur de vous offrir
ma démission, comme conseiller
pour le quartier est de cette ville

Je suis Messieurs Vobis
Très humble serviteur
A. S. D'Ulch

P27/D1,25

1125

Recue le 9 Janvier
1855

après l'Assemblée
du Conseil

Resignation de S. Delisle
comme Conseiller

Mes Messieurs électeurs municipaux
habitués à voter pour le quartier ouest
de la ville de Ste Genevieve je
proposerais par M^r Jos Chabot Serpent
il me Conseiller pour représenter le
quartier ouest de la ville de Ste Gene-
vieve.

✓ Hubert Marin
✓ ~~Henri~~ Lavardure
Gustave Fournier

✓ Joseph Raymond
Fournier Lapointe

Seconde par ✓ Ed J. Renaud
Charles Renaud ~~Chabot~~
Joseph Lavardure

Hubert Chayer
Henri J. J. J.
✓ Sidon Lapointe
Monette
✓ Michel Gagnon

1125^a

Nominations des
Conseillers
1885-1885

[Faint handwritten notes and marks, possibly including names and dates]

Nominations de Conseillers

Janvier 1885.

P27/D1,25

P27/D1,25

CABINET DU PROCUREUR GÉNÉRAL
PROVINCE DE QUÉBEC.

Québec, 10 Janvier 1885.

M. A. Ducharme, Cer.
Ses. Prie. Village de
St. Cunigunde.
Messieurs,

J'ai reçu la
vôtre du 30 Décembre der-
nier dans laquelle vous
demandez pour la corpora-
tion du village de St.
Cunigunde du délai jus-
qu'à septembre prochain

pour payer au Gouverne-
ment la somme de \$435
qu'elle lui doit. L'hono-
rable Trésorier est prêt à
accorder jusqu'au 15 Juin
prochain, mais comme
cette somme doit faire
partie des recettes de la
présente année fiscale qui
se termine le 30 Juin, il
ne saurait aller au delà.

Espérant que vous trouverez
ce délai suffisant.

J'ai l'honneur d'être
Votri serviteur
L. O. Faillon

P27/D1,25

1126
Lettre de L.O. Tailleux
Délai pension des pères
10 fev. 1885

VERBODEN TOEGANG
VERBODEN TOEGANG

P27/D1,25

COLLECTOR PROV. REVENUE,
89 ST. GABRIEL ST. MONTREAL

Entretien des Prisons Communes

Montreal 17 Janvier 1885.

M. le Secrétaire Trésorier
de Sainte Cécile de
ville.

Monsieur.

J'ai à vous prier de
remettre entre mes mains la
somme de \$11⁵⁵ devenue due
par la ville de Sainte Cécile
pour les mois de Novembre et
Decembre 1884 en vertu de l'acte
46 vic: cap: 15. ainsi qu'il
appert par les états envoyés

Après l'honneur a été
Monsieur

Votre obéissant serviteur

M. J. Laube
Percepteur du Revenu
Desher de Montreal

1127
Entretien de prison
W. B. Lamb
- 17 Janvier 1885 -

P27/D1,25

P27/D1,25

Province de Québec.
Ville de Sainte-Léonarde.

Le Joseph Chabotte, ayant été dûment
nommé Curseiller de cette ville, fais
serment que je remplirai bien et
fidèlement les devoirs de ma charge,
et cela au meilleur de mon jugement
et ma capacité. Ainsi que Dieu me soit
en aide.

Joseph Chabotte

Assermenté ce dix-neuvième
jour de Janvier 1885 à St-
Léonarde susdit, par devant
Monsieur le sous-préfet, Maire de
cette ville.

H. Morin Maire

P27/D1,25

1128
Prestation de
Serment d'office
de Jos. Chabatto Jee
Reçu le 19 Janvier
1885

99, Rue St. Jacques
 Montréal, le 19 Janvier 1885

A Messieurs
 Le Maire et les Conseillers
 St. Laurent.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous renvoyer l'estimation finale des travaux exécutés par Mr. G. D. Reiniger avec les remarques suivantes sur les items que vous desirez entendre expliquer :

- 1^o Page 1. ligne 7. 9296 pds. bois M. p. pour le blindage. — L'Inspecteur, qui est le seul capable de le faire, certifie que le mesurage a été correctement fait et que cette quantité est restée enfouie dans la tranchée; \$15.⁰⁰ par 1000 pds. est un prix raisonnable;
- 2^o Page 2. ligne 5. même remarque que la précédente;
- 3^o Page 2. ligne 16. l'estimation porte 311 vgs. de terre charroyée. — Ici s'est glissée une erreur, ce n'est pas de la terre qui a été charroyée mais seulement 90 vgs. de pierres et de cailloux @ 63 cts par vg. = \$56.⁷⁰ au lieu \$77.⁷⁰ laissant à déduire du compte \$21.⁰⁰
- 4^o Page 4. dernière ligne. la somme de \$30.⁰⁰ a été accordée parce que l'entrepreneur en a fourni la preuve que ces travaux lui avaient coûtés \$25.⁰⁰ et que 20% n'est qu'un profit raisonnable, c'est pourquoi j'ai alloué ces \$30.⁰⁰
- 5^o Page 8. ligne 12. l'item de \$28.⁰⁰ est une

une erreur du Copiste et qui est passée inaperçue lors de la révision du projet, ce chiffre devrait être de \$2.9% ce qui causerait une déduction de \$25.9%

6° Page 9. ligne 11. Même erreur que la précédente et même déduction de \$25.9%

Nous avons donc dans la récapitulation, page 11, une balance en faveur de l'Entrepreneur de \$5708.67 dont il faut soustraire:

L'item 3 des présentes \$21.06

L'item 5 " " 25.31

L'item 6 " " 25.31

formant un total de \$ 71.68
 qui laissant qu'une balance de 5636.99
 en faveur de la Succession Reinger.

J'ai l'honneur d'être,
 Messieurs,

Votre très-humble Serviteur,
 J. Alphonse Lejeaudry,

1129

Rapport de J. A. W. Beaudry
Travaux d'assainissement

19/1/1885

P27/D1,25

P27/D1,25

PROVINCE DE QUEBEC

~~MUNICIPALITE DU~~ VILLAGE DE STE. CUNEGONDE.

A Hub. Morin Maire, Guill. Bonneau, L. H. Heineault, Jac-
Dutour, C. F. Lalonde, Jos. Chabotte

Conseillers

Messieurs,

G. Ducharme

Avis spécial vous est donné par moi, ~~Ch. F. Portier~~, Secrétaire-
Trésorier, qu'une Session Spéciale du Conseil de cette Municipalité, est
convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu ordinaire
des Sessions du Conseil *Lundi*
le *26 Janvier Courant*, (1885), à 8 heures P. M.,
et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

- 1^o L'élection du Maire
- 2^o Vente des Fillets de Valleyfield
- 3^o Adoption des Comptes.

Donné à St. Cunégonde ce 23 Janvier 1885

G. Ducharme
Sec. Tr.

1130

Original

Convocation de l'Assemblée
Spéciale du
- 26 Janvier 1885 -

Conseil

P27/D1,25

1855

1131

Serment d'office de
M^{re}. Louis Thériault

- 26 Janvier 1855 -

P27/D1,25

L'an mil huit cent quatre vingt cinq, le vingt sixième
jour du mois de janvier, après-midi.

À la Requisition de la ville de St. Cunigonde,
corporation dûment constituée & étant aux
droits de la ci-devant corporation du Village
St. Cunigonde, en vertu des dispositions
du Statut de Québec 1884. Viet. 47. Chap. 90,
ayant son bureau & place d'affaire en la
dite ville de St. Cunigonde, agissant & re-
présentée par Monsieur Guillaume
Napoléon Ducharme, le secrétaire Trésorier
de la ville de St. Cunigonde, en vertu d'une résolu-
tion spéciale passée par le conseil municipal
de la dite ville de St. Cunigonde à sa séance du
dix-neuf janvier courant.

M. Henri Alexandre Adon Brault, notaire
Sousigné abais pour la Province de Québec,
l'une des Provinces de la Puissance du Canada,
demeurant en la cité de Montréal, dans le
District de Montréal.

A, à la réquisition susdite, dressé acte authen-
tique des déclarations suivantes qui devront
être signifiées à M. Charles Berger &
Jean-Baptiste Alphonse Béique, Entrepren-
neur d'aqueducs, tous deux, de Montréal,
savois:—

Attendu que la dite Ville de St. Cunigonde
désire mettre fin au bail continué par
facile reconduction, en vertu duquel, les
dits Charles Berger & Jean-Baptiste Alphonse
Béique ont occupé & occupent, soit comme
associés sous la raison de "Berger & Béique"
ou soit personnellement, les lieux leur
servant de bureau d'affaire dans l'Hotel
de la dite Ville de St. Cunigonde.

Attendu que ce dit bail expirera au
premier

premier mai prochain & que la dite ville de
St^e Genevieve n'entend pas que les dits Berger
& Beigue tant comme associés que personnelle-
ment puissent se prévaloir d'une nouvelle
tacite reconduction à l'époque du premier
mai prochain pour continuer l'occupation
des dits lieux.

C'est pourquoi les présentes font foi. -
Que la dite ville de St^e Genevieve notifie
les dits Charles Berger & Jean-Baptiste
Alphonse Beigue, tant personnellement
que comme sociétaires, que ce bail pour
l'occupation des dits lieux, dans le dit
Hotel de Ville de la dite ville de St^e Genevieve,
prendra fin au premier mai prochain
& que la dite ville de St^e Genevieve en re-
prendra la puissance & possession possi-
ble à cette même époque à toutes fins que
de droit, à moins que les dits Charles
Berger & Jean-Baptiste Alphonse Beigue
ne fassent avec la dite ville de St^e Genevieve
des arrangements distincts de ceux
dont ils se prévalent, lesquels nouveaux
arrangements devront être parfaitement
définis & légalement ratifiés; le tout sans
préjudice à tous recours que se réserve
la dite ville de St^e Genevieve contre les dits
Charles Berger & Jean-Baptiste Alphonse
Beigue & tous autres qu'il appartiendra
pour voir déterminées équitablement ses
réclamations actuellement pendantes
au sujet du prix du loyer que doivent
pour le passé les dits Charles Berger &
Jean-Baptiste Alphonse Beigue pour
l'usage qu'ils ont eu de cette dite pièce
dans le dit Hotel de Ville de la ville de
St^e Genevieve

St^e Cunigonde & de tous autres dommages,
dommages-intérêts déjà soufferts & à souffrir.

Dont & du tout la dite ville de St^e Cunigonde
a requis acte qui devra être incessamment si-
gnifié aux srs Charles Berger & Jean Baptiste
Alphonse Beigue & à tous autres qui il appar-
tiendra, pour servir & valoir ce que de droit.

Fait & Passé en la Cité de Montréal, Etude
du Notaire soussigné, les jour, mois & an
suscits, sous le numéro trois mille deux cent
soixante & trois.

Et signé en foi de tout ce que dessus exprimé
par le Notaire soussigné.

Signé H. A. A. Brault, N.P.

Vraie copie de la minute des présentes demen-
rée de Record en l'Etude du Notaire soussigné.

H. A. A. Brault, N.P.

Et venant ce vingt septième jour du mois
de Janvier, mil huit cent quatre vingt cinq.

Je soussigné, M^e Henri Alexandre Adon
Brault, notaire admis pour la Province
de Québec, résidant en la Cité de Montréal,
dans le District de Montréal.

Certifie à tous ceux qui il appartiendra:
que ce jour entre neuf & dix heures de l'avant
midi, j'ai signifié, à la réquisition de la
ville St^e Cunigonde, corps politique & incor-
poré, ci-dessus dénommé & qualifié, ce, sous
l'autorité de l'acte de Québec 47 Act. Chap. XIV.
à Messieurs Charles Berger & Jean-Bap-
tiste Alphonse Beigue, tous deux entre-
preneurs d'acquies de Montréal, les
parties aussi dénommées & qualifiées ci-
dessus & à chacun d'eux, en leur résidence
respectives

H. A. A. Brault
N.P.

respectives à Montréal, en parlant à des personnes raisonnables de leur famille, une copie par moi certifiée de l'acte de Notification & Mise en demeure ci-dessus.

Fait à Montréal, au lieu & le jour, mais au puebits, sous le numéro trois mille deux cent soixante & quatre.

Et signé sur foi de tout ce que dessus exprimé par moi, Notaire soussigné.

Signé, H. A. A. Brault, N. B.

Voici copie de la minute des présentes demeurée de Record au l'Etude du Notaire Soussigné, *Un Kussi bon.*

H. A. A. Brault
[Signature]

N^o 3263. 1132

Le 25^e janvier 1885.

Notification & Mise en demeure

_____ par _____
La Ville de St^e Camille
à _____
M^{rs} Chs. Berger & J. B. A. Béique.

N^o 3264.

3^e Copie.

Le 27 janvier 1885.

Certificat de signification.

_____ à _____
M^{rs} Chs. Berger & J. B. A. Béique.

1^{re} Copie.

H. A. A. Brault, N^o P.

P27/D1,25

P27/D1,25

Montréal le 2 Juin 1851

Monsieur Lemire et M^{rs}
les consultants

comme propriétaires des terrains
qui appartenait à M^r Cassidy
je vous offre ces terrains
à quatre piastres par arpent
à commencer du 1^{er} février
jusq^{u'} au 31^{er} mai Octobre
prochain ou Novembre

Votre Serviteur

Joseph Lucette

P27/D1,25

1133

Offre de Terrain
pour l'usage de grès
Joseph Durette

- 2 Feb. 1885 -

P27/D1,25

Corporation du Village de Ste. Cunegonde.

HOTEL DE VILLE.

224 Rue Workman.

Ste. Cunegonde, 4. Février 1885

Je soussigné, Joseph Ducet, loue le terrain actuellement occupé par la Corporation, là où sont déposés les tuyaux de grès, à 43 pieds de front, et 106 1/2 sur la profondeur, à raison de quatre piastres \$4.00 par mois, pour sept ou huit mois plus ou moins, avec le droit de le garder durant toute l'année en cas de besoin.

Le propriétaire se réserve 25 pieds sur la profondeur sur la frontière.

Passé le 1^{er} Février 1885.

Joseph Ducet
marqué
Jacques Putain

1134
Jas. Duchette
Louage de Terrain
1 Feb. 1885

P27/D1,25

99, St. James Street
 Montréal, le 2 Février 1885

A Messieurs
 Le Maire et les Conseillers,
 St. Cunegonde.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que suivant l'autorisation de Monsieur le Maire j'ai soumis à l'avocat de la Corporation Monsieur Lomprie, la question de la validité des procurations de la Succession Reiniger pour toucher la balance due à feu George D. Reiniger sur les contrats pour la construction d'égoûts à St. Cunegonde. Mr Lomprie demande que la quittance générale pour tout compte soit préparée par le Notaire et que le projet soit soumis à son examen, avant qu'il puisse donner une opinion.

J'ai l'honneur d'être,
 Messieurs,

Votre très-humble serviteur,

Alphonse Lomprie,

1135
Lettre de J. A. W. Beaudry
Re question de la Bal. due
à Geo. D. Reiniger sur contrat
- 2 Fev. 1885 -

P27/D1,25

P27/D1,25

S. A. BRODEUR, N. P.
COMMISSAIRE PER DEDIMUS POTESTATEM.

BUREAU: HOTEL DE VILLE.

R. S. JORON, N. P.,
INSPECTEUR DES LICENSES.

BRODEUR & JORON,
NOTAIRES,
COMMISSAIRES, AGENTS, COLLECTEURS,
ETC., ETC.

Salaberry de Valleyfield, 2 Février 1885

M. Ducharme & Co.

Ste Annejard.

Monsieur: J'ai reçu votre première lettre ainsi que celle qui vous m'a adressé en date du 31 Janvier dernier, et je dois dire que nous avons toujours eu la volonté de payer. Bien plus: le premier Juillet dernier nous avons déposé à la banque Jacques Fortin ici, un chèque accepté pour recueillir l'intérêt semi-annuel devenant dû sur ces billets, en Janvier dernier nous étions prêts à recueillir ce que nous devions et nos sommes encore prêts à payer les intérêts, seulement si vous vous rappelez bien. Ces billets sont payables - Capital et intérêt - à la Banque, ici, et vous n'avez qu'à présenter ces billets accompagnés d'un reçu pour les intérêts, et la Banque va vous remettre ce qui vous est dû. —

Juant

P27/D1,25

Quant à racheter ces billets, je ne crois
pas que notre Corporation soit en mesure
de pouvoir le faire dans le moment.

Je demeure
V^{otre} dévoué serviteur
R.S. Jovan
Sec. Gen.

P.S. Je n'ai pu répondre à
votre première lettre parce que
je l'ai plutôt prise pour une
notification, et être prêt à ren-
contrer à échéance, que pour une
demande de bons faire parvenir
votre argent par malle ou autrement.
Si j'en avais eu connaissance, j'en
aurais, dans tous les cas, fait plain
de vous le payer. En faisant ces billets,
sans avoir cru prendre une mesure
de prudence, attendu que les billets
étaient négociables, peuvent être trans-
portés en différents lieux, et c'était
donc vite beaucoup possible.

1866
Lettre de R.S. Jovan
Re Billets de Volontaires
2 Fev. 1855

P27/D1,25

Province of Quebec
Town of St^e Cécile

Public Notice

is hereby given by me J. Ducharme, Secretary
Treasurer;

That the Council of this Town at its session,
held on Monday, the second of February inst. hath passed
a By-Law N^o 30, imposing a tax of one dollar and
fifty cents (\$1.50) for every dog kept in this Town
and determining the manner the dogs should be kept
in this Town

Given at St^e Cécile the sixteenth day of Febru-
ary, one thousand eight hundred & eighty five

J. Ducharme
Sec. Tres.

Province of Quebec
Ville de St^e Cécile

AVIS PUBLIC

est par le présent donné par moi, J. Ducharme,
Secrétaire Trésorier, que le Conseil à sa session tenue lundi,
le deuxième jour de Février courant, (1885) a passé un
réglement N^o 30, imposant une taxe de une piastre

P27/D1,25

piastre de cinquante centimes (#1.50) sur chaque
chien gardé en cette Ville, et déterminant la manière
dont les chiens pourront être gardés en cette Ville.

Donné à St^e Cécile le seizeième jour de
Janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq.

E. Ducharme
Président

Acte Public
Réglement n°30
6 Fev. 1885

Primes de la Ville de Montréal
Le Conseil Municipal de la Ville de Montréal, en vertu de son pouvoir, a émis
l'arrêté suivant: Les primes de la Ville de Montréal, pour l'année 1885, sont
fixées à la somme de mille francs, à répartir entre les chiens de la Ville de
Montréal, conformément à l'arrêté du Conseil Municipal du 15 Mars 1885.
Le présent arrêté sera exécuté en conséquence.
En foi de quoi, le Maire de la Ville de Montréal, a signé et apposé son sceau
le jour et au lieu susdits.
Maire de la Ville de Montréal
E. Ducharme
Président
Donné à Montréal le 23 Janvier 1885
E. Ducharme
Président

P27/D1,25

DANS LA COUR DE CIRCUIT POUR LE DISTRICT DE MONTREAL.

PROVINCE DE QUEBEC,
DISTRICT DE MONTREAL.

Victoria, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi.

A aucun des Huissiers de la Cour Supérieure du Bas-Canada, exerçant dans le District de Montréal,

SALUT :-

NOUS VOUS ORDONNONS, à la requête de *Joseph M. Loranger & Simeon Beaudin, tous deux avocats de Montréal, pratiquant en société sous le nom de "Loranger & Beaudin"*

peu distraction de frais.
W. J. J.
Dep. J. J.

de saisir et arrêter toutes les sommes d'argent, les meubles, créances et effets, que vous pourrez trouver entre les mains, garde ou possession de *La Ville de St. Ceneufoud, corps incorporel, ayant son bureau d'affaires audit lieu de St. Ceneufoud*

DEMANDEURS

appartenant ou dûs ou qui pourront appartenir ou devenir dûs par la suite à *Nérée Choquette, Chef de police de la Ville de St. Ceneufoud*

TIERS-SAISI

au bureau du greffier de
W. J. J.
Dep. J. J.

ou autant d'iceux que suffisant pour satisfaire à la demande d'iceux dits Demandeurs, pour la somme de *Cinq dollars & cinquante centes* avec intérêt sur la somme de *à compter de* *jour*

DÉFENSEUR

où le dit *Nérée Choquette* due par et en vertu d'un jugement rendu dans notre dite Cour de Circuit à Montréal, en une certaine cause, et le dit *Jules Giroux & Jean St. Vincent* était Demandeur et le dit *Nérée Choquette* jour de *Cécembre* mil huit cent *quatre-vingt-quatre* desquels dits argents, meubles, créances et effets, ainsi saisis, vous enjoindrez à *la dite Tiers-Saisi* de ne point se déposséder, sous peine d'être réputé *débitaire* personnel des dits Demandeurs, et jusqu'à ce qu'il en ait été ordonné par notre dite Cour de Circuit.

NOUS VOUS ORDONNONS AUSSI, de sommer et assigner *la dite Tiers-Saisi* de comparaître *devant* notre dite Cour de Circuit, en la Chambre d'Audience, à Montréal, le *treizième* jour de *février* courant à DIX heures du matin, sous peine d'être réputé *débitaire* personnel des dits Demandeurs, à défaut de ce faire, pour déclarer sous serment quels argents, meubles, créances ou effets, *il peut* devoir ou avoir ou pourra devoir ou avoir entre *ses* mains garde ou possession, appartenant à *udit Défendeur*, ou quelle somme ou sommes d'argent, *il peut* devoir actuellement ou pourra devoir par la suite de quelque manière que ce soit au dit *Défendeur*.

NOUS VOUS ORDONNONS EN OUTRE, de sommer et assigner *le dit Défendeur* de comparaître en personne ou par procureur, aux dits jour et lieu pour voir déclarer la dite saisie bonne et valable et être ordonné que de droit; le tout avec dépens; et vous nous rapporterez alors ces présentes.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait apposer aux présentes le Sceau de notre dite Cour de Circuit, à Montréal, ce *vingt* jour de *février* mil huit cent quatre-vingt-*quatre*.

W. J. J. Farmer (Signé,) *W. J. J. Farmer* Greffier de la dite Cour.



(VRAIE COPIE)

P27/D1,25

Permis à la V.
de faire sa
déclaration
Montreal, 12 Fev/85
Gouper Meaudin

1138
No. 1067
Cour de Circuit,
MONTREAL.

Jas M. Lonergan
à l

Demande en

vs
Jérôme Chagnette

Défense en

&
La ville de St-Luc
bonde

Tiers-Saisie

COPIE.

6/2/85

Ville de St-Luc

P27/D1,25

DANS LA COUR DE CIRCUIT POUR LE DISTRICT DE MONTREAL.

PROVINCE DE QUEBEC,
DISTRICT DE MONTREAL.

Victoria, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi.

A aucun des Huissiers de la Cour Supérieure du Bas-Canada, exerçant dans le District de Montréal,

SALUT :-

NOUS VOUS ORDONNONS, à la requête de *Louis L. Maillet, avocat de Montréal*

DEMANDEUR

de saisir et arrêter toutes les sommes d'argent, les meubles, créances et effets, que vous pourrez trouver entre les mains, garde ou possession de *Le Maire & les Conseillers à la municipalité de Ste Geneviève, dit district*,

TIERS-SAISI

appartenant ou dûs ou qui pourront appartenir ou devenir dûs par la suite à *Neri Choquet chef de police de Ste Geneviève*

DÉFENDEUR

ou autant d'iceux que suffisant pour satisfaire à la demande du dit Demandeur pour la somme de *vingt quatre dollars & soixante cents* avec intérêt sur la somme de *deux neuf dollars & cinq cents* à compter du *troisième* jour de *Janvier*

mil huit cent *quatre vingt cinq* due par et en vertu d'un jugement rendu dans notre dite Cour de Circuit à Montréal, en une certaine cause, où le dit *Louis L. Maillet* était Demandeur et le dit *Neri Choquet* était Défendeur

le *seizième* jour de *Janvier* mil huit cent *quatre vingt cinq* desquels dits argents, meubles, créances et effets, ainsi saisis, vous enjoindrez au dit Tiers-Saisi de ne point se déposséder, sous peine d'être réputé débiteur personnel du dit Demandeur, et jusqu'à ce qu'il en ait été ordonné par notre dite Cour de Circuit.

NOUS VOUS ORDONNONS AUSEI, de sommer et assigner les dits Tiers-Saisi à comparaitre ~~à~~ notre dite Cour de Circuit, en la Chambre d'Audience, à Montréal, le *deuxième* jour d' *à DIX heures du matin*, sous peine d'être réputé débiteur personnel du dit Demandeur, à défaut de ce faire, pour déclarer sous serment quels argents, meubles, créances ou effets, il *peut* avoir ou pourroit avoir ou pourroit devoir par la suite de quelque manière que ce soit au dit Défendeur, ou quelle somme ou sommes d'argent, il *peut* avoir actuellement ou pourroit avoir par la suite de quelque manière que ce soit au dit Défendeur.

NOUS VOUS ORDONNONS EN OUTRE, de sommer et assigner le dit Défendeur de comparaitre en personne ou par procureur, aux dits jour et lieu pour voir déclarer la dite saisie bonne et valable et être ordonné que de droit; le tout avec dépens; et vous nous rapporterez alors ces présentes.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait apposer aux présentes le Sceau de notre dite Cour de Circuit, à Montréal, ce *vingt* jour de *Janvier* mil huit cent *quatre vingt cinq*.



(VRAIE COPIE)

W. O. Harmer
Greffier de la dite Cour.

W. O. Harmer
Greffier de la dite Cour.

*x au bureau
du greffier de
W. O. Harmer
Lefebvre*

P27/D1,25

20.00
6.00
26.00
10.13.
13.00
5.50
8.00

1139
No. 19

Cour de Circuit,
MONTREAL.

Ludger L. Müller

Demandeur

Neri Choquet

vs.

Défendeur

*Le Maire, des Conseillers
de St-Joseph*

13 Feb. 185 Tiers-Saisi

COPIE.

Müller
avok

13
Sam. 14. Feb.

P27/D1,25

Montréal. 16 ju 1885.

Hubert Robitaille. Sec.

Monsieur

St-Jean-Baptiste

Cher Monsieur.

Sous pli
l'acte de transaction & Com-
promis entre la ville de St-
Jean-Baptiste & M. St. Denis
& Bédard qui a été approu-
vé par l'avis du Conseil
je demeure, votre respectueux

Secrétaire

Hubert Robitaille

M.B. - Si vous plaît faire faire
plus l'acte par le Sec. & me le
renvoyer sous délai

St-Jean

P27/D1,25

1140

Acte de Transaction
Burger & Biéque
- 16 Fev. 1885 -

1140

P27/D1,25

M. M. Berger & Bègue Dr.
à la
Corporation St. Louis.

W. M. L. Wallbank	50 00
Star. Graham Co	4 13
"	168 38
National	5 00
"	1 00 00
"	150 00
"	72 95
C. A. Dugas	120 00
Evening Post	10 00
"	24 68
Geo. E. Desbarats. Impressions det.	65 00
J. Poirville	30 00
"	10 00

810 14

moins la moitié à été payé par
la Corporation

405 07
405 07

Subit payé pour ~~bill~~ renouvellement
des billets pour le passage des
Argand sous le canal Lachine

214 46
619 53

Loyer du bureau depuis 1^{er} Janv. /83
au 1^{er} Mai /83. à 6⁰⁰ par mois soit
240 mois.

240 00

Loyer du bureau depuis 1^{er} Mai /83
au 1^{er} Dec. /84 à raison de 10.00 par
mois par arrangement entre M. L. Morin
Maire & M. M. Berger & Bègue.

190 00

Recu Parlement. ce 18. Fev 1885 \$ 1049 53
L. Ducharme

1141

1141

Recu de Budget & Budget

#1049. $\frac{53}{100}$

- 18 Feb. 1885 -

P27/D1,25

P27/D1,25

DANS LA COUR DE CIRCUIT POUR LE DISTRICT DE MONTREAL.

PROVINCE DE QUEBEC,
DISTRICT DE MONTREAL.

Victoria, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi.

A aucun des Huissiers de la Cour Supérieure du Bas-Canada, exerçant dans le District de Montréal,

SALUT :—

NOUS VOUS ORDONNONS, à la requête de

*Joseph Lucien Gervais agent de la Cité
du District de Montréal*

DEMANDEUR.

de saisir et arrêter toutes les sommes d'argent, les meubles, créances et effets, que vous pourrez trouver entre les mains, garde ou possession de

*La Corporation de la Ville de Ste. Cécile sous corps politique
incorporé ayant son principal bureau d'affaires dans la Ville de
Ste. Cécile dans le District de Montréal*

TIERS-SAISIE

appartenant ou dûs ou qui pourront appartenir ou devenir dûs par la suite à

*Nérée Choquette de la Ville de Ste.
Cécile dans le District de Montréal*

DÉFENDEUR

ou autant d'iceux que suffisant pour satisfaire à la demande du dit Demandeur, pour la somme de *vingt et une piastres et*

quatre-vingt-cinq cent avec intérêt sur la somme de *douze piastres et vingt*

vingt-cinq cent à compter du *quatrième* jour d'Octobre

mil huit cent *quatre-vingt quatre* due par et en vertu d'un jugement rendu dans notre dite Cour de Circuit à Montréal, en une certaine cause,

où le dit *Joseph Lucien Gervais* était le Demandeur, et le dit *Nérée Choquette* était le Défendeur,

le *vingt-sixième* jour de Janvier mil huit cent *quatre-vingt-cinq* desquels dits argents, meubles, créances et

effets, ainsi saisis, vous enjoindrez à le dit Tiers-Saisie de ne point se déposséder, sous peine d'être réputé débiteur personnel du dit Demandeur, et

jusqu'à ce qu'il en ait été ordonné par notre dite Cour de Circuit.

NOUS VOUS ORDONNONS AUSSI, de sommer et assigner le dit Tiers-Saisie de comparaitre devant notre dite Cour de Circuit, en la Chambre d'Audience,

à Montréal, le *troisième* jour de *mon prochain* à Dix heures du matin, sous peine d'être réputé débiteur personnel

du dit Demandeur, à défaut de ce faire, pour déclarer sous serment quels argents, meubles, créances ou effets, elle peut avoir ou pourra

devoir ou avoir entre ses mains, garde ou possession, appartenant au dit Défendeur, ou quelle somme ou sommes d'argent, elle peut avoir actuelle-

ment ou pourra devoir par la suite de quelque manière que se soit au dit Défendeur

NOUS VOUS ORDONNONS EN OUTRE, de sommer et assigner le dit Défendeur de comparaitre en personne ou par procureur aux dits jour et lieu pour

voir déclarer la dite saisie bonne et valable et être ordonné que de droit; le tout avec dépens; et vous nous rapporterez alors ces présentes.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait apposer aux présentes le Sceau de votre dite Cour de Circuit, à Montréal, ce *vingt et unième*

jour de *Février* mil huit cent quatre-vingt *cinq*.

(Signé,)

W. O. Harmer
Greffier de la dite Cour.

W. O. Harmer
Greffier de la dite Cour.

*au bureau du Greffier
de
W. O.
Harmer*



(VRAIE COPIE.)

P27/D1,25

1142
No. 7352

COUR DE CIRCUIT
MONTREAL.

J. Lucien Gervais

DEMANDEUR

Néris Choquette

DÉFENDEUR

&
La Corporation de la
Ville de Ste. Cécile
TIERS-SAISI.

COPIE.

21/2/85

23.

P27/D1,25

DANS LA COUR DE CIRCUIT POUR LE DISTRICT DE MONTREAL.

PROVINCE DE QUEBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL.

Victoria, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi.

A aucun des Huissiers de la Cour Supérieure du Bas-Canada, exerçant dans le District de Montréal.

SALUT :—

NOUS VOUS ORDONNONS, à la requête de *Thomas McCall, Curier de Montréal.*

DEMANDE *sur*

de saisir et arrêter toutes les sommes d'argent, les meubles, créances et effets, que vous pourrez trouver entre les mains, garde ou possession de *La Ville de Ste Genevieve, corps incorporé*

appartenant ou dûs ou qui pourront appartenir ou devenir dûs par la suite à *Jean B. A. Peigue de Montréal*

TIERS-SAISIE

ou autant d'iceux que suffisant pour satisfaire à la demande du dit Demandeur, pour la somme de *cent sept dollars & vingt cents* avec intérêt sur la somme de *soixante & quinze dollars* à compter du *treizième* jour de *Mai*

DÉFENSE *en*

mil huit cent *quatre vingt quatre* due par et en vertu d'un jugement rendu dans notre dite Cour de Circuit à Montréal, en une certaine cause, où le dit *Thomas M. Call* était Demandeur et le dit *Jean B. A. Peigue* était Défenseur le *deuxième* jour de *Septembre* mil huit cent *quatre vingt quatre* desquels dits argent, meubles, créances et effets, ainsi saisis, vous enjoindrez au dit Tiers-Saisie de ne point se déposséder, sous peine d'être réputé débiteur personnel de dit Demandeur, et jusqu'à ce qu'il en ait été ordonné par notre dite Cour de Circuit.

NOUS VOUS ORDONNONS AUSSI, de sommer et assigner la dit Tiers-Saisie de comparaitre *à* notre dite Cour de Circuit, *en la Chambre d'Audience*, à Montréal, le *sixième* jour de *Mars prochain* à Dix heures du matin, sous peine d'être réputé débiteur personnel du dit Demandeur; à défaut de ce faire, pour déclarer sous serment quels argent, meubles, créances ou effets, *il peut* - devoir ou avoir ou pour a devoir ou avoir entre *ses* - mains, garde ou possession, appartenant au dit Défenseur, ou quelle somme ou sommes d'argent, *il peut* - devoir actuellement ou pour a devoir par la suite de quelque manière que se soit au dit Défenseur

NOUS VOUS ORDONNONS EN OUTRE, de sommer et assigner le dit Défenseur de comparaitre en personne ou par procureur aux dits jour et lieu pour voir déclarer la dite saisie bonne et valable et être ordonné que de droit; et vous nous rapporterez alors ces présentes.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait apposer aux présentes le Sceau de notre dite Cour de Circuit, à Montréal, ce *vingt cinquième* jour de *Mars* mil huit cent quatre-vingt *quatre* ans.

W. O. Farnes
Greffier de la dite Cour.

(Signé,) *W. O. Farnes, Représentant* Greffier de la dite Cour.

*X au bureau
du greffier de
W. O. Farnes*



(VRAIE COPIE.)

P27/D1,25

1143
No. 3330

COUR DE CIRCUIT
MONTREAL.

Thomas M^c Cabe

DEMANDE

vs

J. B. A. Beique *gard*
DÉFENSEUR

&

La ville de St. Cenejonde

25/2/85 TIERS-SAISIE

COPIE.

Compte de

ref - le 26 ju

P27/D1,25

S. A. BRODEUR, N. P.
COMMISSAIRE PER DEDIMUS POTESTATEM.

BUREAU: HOTEL DE VILLE.

R. S. JORON, N. P.,
INSPECTEUR DES LICENCES.

BRODEUR & JORON,
NOTAIRES.
COMMISSAIRES, AGENTS, COLLECTEURS.
ETC., ETC.

Salaberry de Valleyfield, 26 Février 1885

Monsieur,

J'accuse votre lettre
en date du 25 courant, et m'empresse
de répondre qu'à mon prochain
voyage à la ville j'en ferai une
devoir de vous porter l'activité en
question -
Votre H^o

R. S. Joron
suis

1144
Lettre de R. S. Jaron
Re Interit sur Bille d'V.
- 26 Feb. 1885 -

P27/D1,25

P27/D1,25

1145
Lettre de l'Hon.
L. O. TAILLON
Re proposition à l'Hon. Sec.
- 27 Fev. 1885 -

Québec, 27 Fev. 1885.

Cher Monsieur,

L'Hon. Trésorier est
satisfait de votre nouvelle
proposition. Il m'a promis
de vous écrire; mais crai-
-gnant qu'il ne l'oublie, j'
viens vous l'annoncer.

Bien à vous
L. O. TAILLON

N 19

Extrait du Livre des Délibérations
- Conseil de Ville de St-Henri -

Séance du 2 Mars 1885

Après lecture faite d'un bref de saisie-arrest après jugement émané de la Cour de Circuit pour ce district dans une cause de Ludger L. Maillet vs Marie Choquette, enjoignant à cette Ville de déclarer sous serment, quels argent, meubles, créances ou effets, elle peut devoir ou avoir entre ses mains garde ou possession appartenant au dit défendeur, ou quelle somme ou sommes d'argent elle peut devoir actuellement ou pourra devoir par la suite de quelque manière que ce soit au dit défendeur,

Résolu:

Que G. Ducharme Secrétaire Trésorier de la Ville de St-Henri soit chargé comme son procureur spécial à cet effet, de déclarer pour et au nom de la Ville dans une saisie-arrest émanée de la Cour de Circuit du District de Montréal portant le N° 19, de la manière suivante comme étant ce que la dite Ville entend déclarer, et que le dit G. Ducharme soit déclaré qualifié de déclarer et affirmer sous serment.

La dite Ville lors saisie en cette cause, déclare que Samedi, le vingt-huitième jour de Février dernier lors de la signification du bref de saisie-arrest en cette cause, elle ne devait à Marie Choquette le défendeur en cette cause aucune somme d'argent et qu'elle n'a rien entre ses mains garde ou possession appartenant au dernier.

Vrai Copie

G. Ducharme Sec. Trés.

1146
Extrait du Livre des Délibérations
Copie de Tiers Saisie
- 2 Mars 1885 -

P27/D1,25

P27/D1,25

A. RAMSAY.

A. RAMSAY & SON,
PAINT & COLOR MANUFACTURERS,
IMPORTERS OF
Artists Colors, Window Glass, &c.
P. O. BOX 2104.

A. MANSON.

FACTORY: 10 TO 22 INSPECTOR STREET,
OFFICE: 37, 39 & 41 RECOLLET STREET.

Montreal, 4th Mar 1885

M Royer
Secretary Treasurer
St Amegonde

Dear Sir,
We contemplate purchasing
that property in your municipality
situated on the corner of Bonaventure
Street and Ottawa Avenue, known
as the Girard House, at one time occupied
by M Clarke as a preserved meat
factory. - Our object in purchasing
is to manufacture Varnishes there,
and we would be glad if you
would let us know if there are any
municipal regulations respecting such
manufactures, and also what the
municipal and water taxes are on
the property in question. - An early
reply will oblige
Yours truly
A. Ramsay Jr

1147

Lettre de A. Ramsay & Son
Demandant la permission
d'établir une manufacture
de vernis dans la Ville de
St. A.
- 4 Mars 1885 -

P27/D1,25

BERGER & BEIQUÉ

Builders and Proprietors of the St. Henri, Ste. Cunégonde and Farnham Water Works, and Contractors
of the St. Gabriel Water Works, holding branch offices at the above places,

Head Office, 96 ST. JAMES STREET,

CHARLES BERGER. }
J. B. A. BEIQUÉ. }

Montreal, 6 Mars 1885

Par un arrangement d'accord entre la
ville de Ste. Cunégonde, représentée par
M. Hubert Morin, Maire, et M. M.
Berger & Beique, Contracteurs, M. M.
Charles Berger et J. B. Alphonse, Beique,
s'engageant à payer les fonds d'amor-
tissement échus, plus les intérêts au
taux de six pour cent depuis les échéances
de chacun des dits fonds d'amor-
tissement, et les frais de l'action plus
les dix piastres pour les frais faits le 16
Février dernier et le coût du protêt qui
ne devra pas dépasser la somme de cinq
piastres. Les dits fonds d'amortissement
et les intérêts devant être payés le premier
Septembre prochain et les frais payables de
suite

J. B. A. Beique

P27/D1,25

1148
Acte d'Accord
Bayer & Besjans
& La Villadey & Proulx
- 6 Mars 1885 -

[Handwritten text in columns, likely a list of names and addresses, including 'Monsieur', 'Madame', and various street names.]

M. A. BERGE
ENVELOPE BERGE

[Handwritten signature]
1882

BOURQUELAIN & CO. IMPRIMERIE

Printers and Publishers of the St. James St. Gazette and Standard Water Works and Contractors

BERGEE & BICHON

P27/D1,25

WILLIAM B. LAMBE,
COLLECTOR OF PROV. REVENUE,
63 ST. GABRIEL ST., MONTREAL.

Montreal 6 March 1883.

Sir.

I have the honor to inform you that by the instructions of the Hon. the Treasurer of the Province of Quebec the claims for arrears under the 39 Vic. Cap. 8. 53. Q. and amendments, for the maintenance of prisoners, have been transferred for collection from the Sheriff of Montreal to this office, and I have now to require you to pay to me on or before the 15th June next four hundred and thirty five dollars (\$435) being the amount due by the late village (now town) of Sainte Cécile for the years 1876. 1877. 1878. 1879. 1880. 1881. 1882 & 1883 as of statements rendered by the Sheriff of Montreal.

As these arrears have to be collected and the above date of payment is made obligatory you will please accept the present notice. I have the honor to remain
Sir

To the Secretary, Treasurer
Sainte Cécile.

Your obedient servant

W. B. Lambe
Collector of Prov. Rev.

1149
Lettre de N.B. Laube
"Re pension de prisonniers"
- 6 Mars 1855 -

P27/D1,25

P27/D1,25

St^e Luce de 13 Mars 1885

Acte special est donne par le
sieur G. N. Ducharme, Sec. Gen. de la Ville de
St^e Luce de, que Mercredi le 4 Mars courant,
les propriétés portant les numéros suivants du
Cadastré officiel, de la Paroisse de St^e Luce, ont
été vendues et assignés aux adjudicataires sui-
vants, sous les numéros suivants d'adjudica-
tion, et pour le montant des taxes et des
frais suivants:

Numéro d'adjudication	N ^o du Cadastre	Sur qui l'acte	Adjudicataire	Montant
134	P ^o 589	Delisle & Barre	Sie. Aba. et Barre Delisle et Barre	\$ 28 74
135	444	"	"	36 07
136	836	Theod. Doucet	Theod. Doucet et Louis Doucet	58 12
137	661 1/2 664	Provine Landry	Provine Landry	51 57
138	P ^o 584	Incoram	John L. Cassidy	39 76
139	2508	Auguste Cantin	Alfred Benoit	750 16
140	1/2 838	Workman & Delisle	Thomas Workman & Delisle	9 03
141	839 & 850	"	Succ. Aba. et Delisle	103 44
142	693	693 "	Succ. Workman & Delisle	17 67
143	607	"	Thos. Workman & Delisle Aba. et Barre Delisle	7 96
144	608	"	"	7 98
145	{ 640.641 644.645 648	"	"	33 91
146	675	"	"	7 98
147	410.411.412	"	"	19 92
148	437.440	"	"	13 65

G. N. Ducharme
Sec. Gen.

1180
Actis Special
Re propriétés vendues
- 13 Mars 1880 -

P27/D1,25

P27/D1,25

Liste des terrains vendus le 4 Mars 1885
 par le Secrétaire Preserier du Conseil de Comté d' Hochelaga
 situés dans la Municipalité de la Ville
 de Ste Genevieve.

N ^o d'adjudication	N ^o du cadastre	N ^o de subdivi- sion	Sen qui vendu	Adjudicataire	Adresse	Montant
132	Pt 587		Delisle & Bane	Suc. Alex Maurice Delisle	Montreal	28 74
135	444		"	"	"	36 07
136	836		Theodore Doucet	The Montreal Loan & Mortgage Co	"	58 12
137	661. 7664		Promecit Loan Co	Promecit Loan Co	"	57 57
138	Pt 584		Brenne	John Lewis Cassidy	"	39 26
139	2508		Augustin Cantin	Alfred Brenet	"	750 16
140	1/8 38		Frankman & Kelso	Thomas Frankman & Successeur Alexandre Maurice Delisle	"	9 03
141	839 & 850		"	"	"	103 44
142	693		"	Suc. Frankman & Kelso	"	17 67
143	607		"	Thomas Frankman & Suc Alex Maurice Delisle	"	7 96
144	608		"	"	"	7 98
145	{ 640. 641. 644. 645 648		"	"	"	33 91
146	675		"	"	"	7 98
147	410. 411. 412.		"	"	"	19 92
148	439. 440		"	"	"	13 65

Montreal 11 Mars 1885

Chs. Albert Bane

Sec. Pres. le Com.

voir article Com. 1006

1107
1885

Ite Cunegonde

Ventes au Comte

Reçu le 13 Mars 1885

P27/D1,25

AVIS Public

est par le présent donné
par G. N. Ducharme Sec. Tr. que
la liste des électeurs parlementaires a
été préparée suivant la loi et que
cette liste est déposée à mon bureau
pour être à la disposition et pour l'in-
formation de toute personne intéressée

Donné à Saint-Jacques le
quatorzième jour de Mars mil huit
cent quatre-vingt-cinq

G. N. Ducharme
Sec. Tr.

Public Notice

is hereby given by G. N. Ducharme
secretary Treasurer that the list of
the parliamentary electors has been prepared
according to law, and that a duplicate of
the same is deposited in my office
to their disposition and for the informa-
tion of all parties interested.

Given at the bureau le
fourteenth day of March one thousand
eight hundred and eighty five

G. N. Ducharme
Sec. Tr.

1885-

1852
Ani, Public
Saint Election Parish
- 14 Mars 1885 -

Dimanche
1^{er} 18

Le soussigné Joseph Bozier, résidant en la Ville de
Ste Canegonde l'un des Huissiers jurés de la Cour
Supérieure pour la Province de Québec, exerçant dans
le District de Montréal certifié par les présentes
et fais rapport sous mon serment d'office à cette
Honorabile Cour que le quinziesme jour de Mars
mil huit cent quatre vingt cinq à l'issue du Service
Divin à la porte de l'Eglise de la dite Ville
j'ai publié dans les deux langues ttes que voula
par la Loi la present et vis publiques, et que
le quatorziesme jour de Mars 1885 avoir affiché
le dit Avis public à la porte de l'Hotel de Ville
et de l'Eglise de la dite Ville Ste Canegonde entre
quatre et cinq heures de l'après midi, Cest pourquoi je fais
le present retour pour valoir et servir ce que de droit

Honoraires d'huissiers \$1.00

(un renvoi en marge bon)
un notaire not
Ste Canegonde 16 Mars 1885
Joseph Bozier
H. C. S.

P27/D1,25



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,25

DANS LA COUR DE CIRCUIT POUR LE DISTRICT DE MONTREAL.

PROVINCE DE QUEBEC,
DISTRICT DE MONTREAL.

Victoria, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi.

A aucun des Huissiers de la Cour Supérieure du Bas-Canada, exerçant dans le District de Montréal,

SALUT:—

NOUS VOUS ORDONNONS, à la requête de *Louis Leduc Maillat, avocat de Montréal*

de saisir et arrêter toutes les sommes d'argent, les meubles, créances et effets, que vous pourrez trouver entre les mains, garde ou possession de

DEMANDEUR

Le Maire, les Conseillers et la Municipalité de Ste Genevieve

appartenant ou dûs ou qui pourront appartenir ou devenir dûs par la suite à

Pere Choquet, de Ste Genevieve

TIERS-SAISI

susdite

ou autant d'iceux que suffisant pour satisfaire à la demande du dit Demandeur, pour la somme de *vingt quatre dollars et soixante cents* avec intérêt sur la somme de *six neuf dollars et cinq cents* à compter du *troisième* jour de *Janvier*

DÉFENSEUR

où le dit *Louis Leduc Maillat* et le dit *Mire Choquet* le *vingt* jour de *Janvier* — mil huit cent *quatre vingt cinq* — desquels dits argents, meubles, créances et effets, ainsi saisis, vous enjoindrez au dit Tiers-Saisi, de ne point se déposséder, sous peine d'être réputés débiteurs personnels du dit Demandeur, et jusqu'à ce qu'il en ait été ordonné par notre dite Cour de Circuit.

NOUS VOUS ORDONNONS AUSSI, de sommer et assigner les dits Tiers-Saisi comparaitre devant notre dite Cour de Circuit, en la Chambre d'Audience, à Montréal, le *vingt* jour de *Mars prochain* à DIX heures du matin, sous peine d'être réputés débiteurs personnels du dit Demandeur, à défaut de ce faire, pour déclarer sous serment quels argents, meubles, créances ou effets, ils peuvent avoir ou pour ont devoir ou avoir entre leurs mains garde ou possession, appartenant au dit Défenseur, ou quelle somme ou sommes d'argent, il peuvent avoir actuellement ou pourront avoir par la suite de quelque manière que ce soit au dit Défenseur

NOUS VOUS ORDONNONS EN OUTRE, de sommer et assigner le dit Défenseur de comparaitre en personne ou par procureur, aux dits jour et lieu pour voir déclarer la dite saisie bonne et valable et être ordonné que de droit; le tout avec dépens; et vous nous rapporterez alors ces présentes.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait apposer aux présentes le Sceau de notre dite Cour de Circuit, à Montréal, ce *vingt* jour de *Février* mil huit cent quatre-vingt-cinq

W. D. Larmer

(Signé) *W. D. Larmer* Député

Greffier de la dite Cour.

Key Greffier de la dite Cour.

*au bureau du
Greffier de
M. D. Larmer*



(VRAIE COPIE)

P27/D1,25

Alis
No. 19.

Cour de Circuit,
MONTREAL.

L. L. Maillat

Demandeur

vs.
Mere Chaput

Défende

*de M. C. de M.
Cunenequid*

Tiers-Saisi

COPIE.

L. L. Maillat
Avot

21 juv

P27/D1,25

DANS LA COUR DE CIRCUIT POUR LE DISTRICT DE MONTREAL.

PROVINCE DE QUEBEC,
DISTRICT DE MONTREAL.

Victoria, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi.

A aucun des Huissiers de la Cour Supérieure du Bas-Canada, exerçant dans le District de Montréal.

NOUS VOUS ORDONNONS, à la requête d *L. L. Carrel, de Montréal*

SALUT :—

de saisir et arrêter toutes les sommes d'argent, les meubles, créances et effets, que vous pourrez trouver entre les mains, garde ou possession de *L. Marie*
des Conseillers et le Municipal de St. Cyprien, dans le
district de Montréal

appartenant ou dûs ou qui pourront appartenir ou devenir dûs par la suite à *Nousi choquet chef de*
St. Cyprien surdit

ou autant d'iceux que suffisant pour satisfaire à la demande d dit *Demande*, pour la somme de *vingt-neuf Dollars*
avec intérêt sur la somme de *vingt-neuf Dollars*
à compter du *1er Juin* jour d

mil huit cent *quatre-vingt-cinq* due par et en vertu d'un jugement rendu dans notre dite Cour de Circuit à Montréal, en une certaine cause,
où le dit *Carrel* était *Demandeur*,
et le dit *Choquet* était *Défendeur*,
le *1er Juin* jour d *Juin* mil huit cent *quatre-vingt-cinq* desquels dits argents, meubles, créances et
effets, ainsi saisis, vous enjoindrez à dit *Tiers-Saisi* de ne point se déposséder, sous peine d'être réputé débi personnel d dit *Demandeur*, et
jusqu'à ce qu'il en ait été ordonné par notre dite Cour de Circuit.

NOUS VOUS ORDONNONS AUSSI, de sommer et assigner l dit *Tiers-Saisi* de comparaitre devant notre dite Cour de Circuit, en la Chambre d'Audience,
à Montréal, le *1er Juin* jour d *Juin* à Dix heures du matin, sous peine d'être réputé débi personnel
d dit *Demandeur* à défaut de ce faire, pour déclarer sous serment quels argents, meubles, créances ou effets, il peu
devoir ou avoir entre *les* mains, garde ou possession, appartenant au dit *Défendeur*, ou quelle somme ou sommes d'argent, il peu
devoir ou avoir ou pourr
ment ou pourr devoir par la suite de quelque manière que se soit au dit *Défendeur*.

NOUS VOUS ORDONNONS EN OUTRE, de sommer et assigner l dit *Défendeur* de comparaitre en personne ou par procureur aux dits jour et lieu pour
voir déclarer la dite saisie bonne et valable et être ordonné que de droit; le tout avec dépens; et vous nous rapporterez alors ces présentes.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait apposer aux présentes le Sceau de notre dite Cour de Circuit, à Montréal, ce *vingt-neuf*
jour d *Juin* mil huit cent quatre-vingt-cinq *Carrel*

L.S.

(VRAIE COPIE.)

W. J. Farmer (Signé,) *W. J. Farmer*
Greffier de la dite Cour.

P27/D1,25

No. 1153

COUR DE CIRCUIT
MONTREAL.

Maillet

DEMANDE

vs

Choquet

DÉFENSE

&

M. Cuyndt

TIERS-SAISI.

COPIE.

28/11/88

*Les Soudes ont
deposé le
17 Mars 88*

P27/D1,25



Pièces réunies

FIN

AVIS Public

est par le présent dou-
né par moi, G. N. Ducharme, Sec. Trés.
que le rôle spécial de cotisations
pour l'égoût commun de la Rue
Dehile, a été fait et préparé et que
la taxe pour le dit égoût est main-
tenant due et pay~~able~~ payable.

Donné à St-Henri le
dix-neuvième jour de Mars, mil
huit cent quatre-vingt cinq.

G. N. Ducharme

Public Notice Sec. Trés.

is hereby given by me,
G. N. Ducharme Sec. Trés. that
the Special Roll of Cotisations for
the common drain on Dehile St.
has been done and prepared, and
that the tax for the said drain
is now due and payable.

Given at St-Henri
this nineteenth day of March,
one thousand eight hundred and
eighty five. G. N. Ducharme
Sec. Trés.

P27/D1,25

11054
Avis Public
Rôle special pour
Équit Commun
- 19 Mars 1855 -

Province de Québec }
District de Montréal } Je soussigné Joseph Rivier, résidant en la Ville Ste. Cécile
} l'un des Huisiers jurés de la Cour Supérieure, pour la Province
} de Québec exerçant dans le District de Montréal certifié
par les présentes et fais rapport sous mon serment d'office
à cette Honorable Cour, que le dix-neuvième jour de Mars
mil huit cent quatre vingt cinq, j'ai affiché à la porte
de l'Eglise et à la porte de l'Hotel de Ville en la
Ville Ste. Cécile dit District une vraie copie du
présent Avis public, je certifie de plus que le
vingt-deuxième jour de Mars mil huit cent quatre
vingt cinq à l'issue du service divin, à la porte de
l'Eglise de la susdite Ville, j'ai publié dans les
deux langues française & anglaise le présent Avis
public. C'est pourquoi je fais le présent retour
pour valoir et servir ce que de droit.

Honoraires d'huisiers &c. etc
Affiches
annonces
total \$ 1.00

Ste. Cécile 22 Mars 1855
Joseph Rivier
H. Rivier

Je, Herminique Normand, jure que je rem-
plirai bien et fidèlement mon devoir
envers Votre Seigneurie Dame, la Reine
comme Constable pour la Municipalité de
la Ville de St. Louis sans fausseté ni
partialité, malice ou mauvaise volonté,
que je ferai tout mon possible pour faire
maintenir la paix & le bon ordre, et que
je punirai toutes offenses contre la
personne et la propriété des sujets de
Sa Majesté & que tout que je devien-
drai en exercice, je remplirai au mil-
lieu de ma capacité & croyance, tous les
devoirs de ma charge conformément
à la loi
Ainsi que Dieu me soit en aide

Assurance de bon droit
à St. Louis de ce vingt-
huitième jour de Mars mil
huit cent quatre-vingt-cinq

Ar. mérogille
Normand
+

A Normand

1155
Prestation de
Seruice du Foustable
Hermence de Normand
- 28 Mars 1885 -

P27/D1,25

P27/D1,25

Corporation du Village de Ste. Cunegonde.

HOTEL DE VILLE.
224 Rue Workman.

Ste. Cunegonde, 28 Mars. 1885

Je, soussigné, Joseph Page, jure que je
remplirai bien et fidèlement mon devoir
vers Notre Souverain dans la Reine
comme Constable pour la ville de Ste
Cunegonde, sans faveur ni parti-
alité, malice ou mauvaise volonté,
que je ferai maintenir la paix et
le bon ordre et que je remplirai
j'aurai toutes offenses contre la personne et
la propriété des sujets de sa Majesté et
que tant que je demeurerai en exercice je
remplirai au mieux de ma capacité et
avec tous les devoirs de ma charge
conformément à la loi ainsi que
Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi }
à Ste. Cunegonde ce vingt } Joseph Page
huitième jour de Mars 1885 }

Morin Maire

1156
Serment d'office
de Joseph Pagi, Chef
- 28 Mars 1885 -

Recu le 28 Mars 85

P27/D1,25

P27/D1,25

Corporation du Village de Ste. Cunegonde.

HOTEL DE VILLE.

224 Rue Workman.

Ste. Cunegonde, 31 Mars 1885

Reçu du Secrétaire Trévisin la somme de huit dollars pour le certificat de licence que j'ai retiré.

Rach Laurzon fils

1157
Recu de Robt Leuzon
Certificat de Licence
retire
- 31 Mars 1885 -

P27/D1,25

P27/D1,25

Memoire

A J. N. Ducharme & Co.

Secrétaire & sonier

St. Cuvygonde

99 Rue St. Jacques,

Montreal, le 16 Avril 1885

De J. A. M. Beaudry,

Arpenteur Fédéral et Ingénieur Civil.

\$100⁰⁰ Veuillez payer à l'ordre de Mr. J. S. Fogue
cent piastres, montant du dépôt qu'il a fait
lors de son contrat pour tuyaux de gris.

J. A. M. Beaudry

P27/D1,25

St. Jacques,
16 Avril 1885
Beaudry,
Ingenieur Civil.

de M. J. S. Boque
dépôt qu'il a fait
de 1000 \$ de gis.
M. Beaudry

Corporation du Village de Ste. Cunegonde.

HOTEL DE VILLE.

224 Rue Workman.

Ste. Cunegonde, 16 Avril 1885

Reçu du secrétaire Trésorier
de la ville de Ste Cunegonde
le chèque que j'avais déposé
pour la somme de cent piastres
pour garantie de l'accomplissement
de mon contrat pour travaux
supplémentaires

James S. Boque

1158

Remise des \$100⁰⁰

à J. L. Bogal pour

dépôt sur contrat

16 Avril 1885

P27/D1,25

1170

Je soussigné Louis Cyr, jure que
 j'ai rempli bien et fidèlement mon
 devoir envers Notre Souveraine Dame
 la Reine comme constable pour la
 Municipalité de la Ville de St-Juigne
 sans faucon ni partialité, malice ou
 mauvaise volonté, que je ferai tout
 mon possible pour faire maintenir
 la paix et le bon ordre et que je ~~recevrai~~
 persécuerai persécuterai toutes offenses con-
 tre la personne et la propriété des sujets
 de Sa Majesté et que tant que je de-
 meurrai en exercice je remplirai
 au mieux de ma capacité et
 croyance tous les devoirs de ma
 charge conformément à la loi
 Ainsi que Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi
 à St-Juigne de ce sei-
 zième jour d'Avril, mil
 huit cent quatre-vingt-cinq } Louis Cyr

H. Marin Maire

1159

~~Prestation de serment~~

Louis Cyr Condatte

16 Avril 1885

P27/D1,25

P27/D1,25



CE DOCUMENT

EST ABSENT

DU DOSSIER

P27/D1,25

146
Bureau du Secrétaire-Trésorier
DE LA
CORPORATION du COMTE D'HOHELAGA

Avis vous est donné par le soussigné Secrétaire-Trésorier de la Corporation du Comté d'Hochelaga, que ce 28^{me} jour de février 1885 John Lewis Cassidy pour la Banque Consolidée du Canada a déposé en mes mains la somme de 25.²¹

en Com. ded. pour le retrait du lot de terre étant le No 581 de la subdivision cadastrale du lot No des livres de renvoi officiels de Ste Genevieve adjudgé à J. M. Esnard

le 5 Mars 1885
Montreal 25 février 1885

Chas. M. Wilson
Secrétaire-Trésorier de la Corporation
du Comté d'Hochelaga.

P27/D1,25

1161
Comte Hochelaga
- 25 Fev. 1885 -
Sch. Alt. Villon

P27/D1,25

Rue S^t Antoine

	¢	¢	¢
<i>Travaux faits par M^r Napoléon Laporte.</i>			
40 Verges linéaires d'égout en tuile de 12 pouces (posage)	\$2. ¹⁹	87	60
29 Tuyaux en tuile de 12 pouces	1. ²⁷	36	83
11 jonctions en tuile	1. ⁹⁰	20	90
3 tuyaux en tuile de 9 pouces pour 1 trou d'éclairage	0. ⁶⁶ ² / ₃	2	00
1 Couvert de trou d'éclairage		4	00
1 trou d'éclairage fait en briques au bas		2	50
25 Briques carrées pour faire ce trou d'éclairage	8. ⁰⁰	0	20
1 Verge cube d'excavation de roc		2	50
	<i>Montant.</i>	\$	156. 53
<i>Travaux faits par M^r G. D. Reiniger.</i>			
191 ² / ₃ Verges linéaires d'égout en briques de 3.6 x 2.1 ³ / ₁₆ . (posage)	6. ⁷⁵	1293	75
9775 Briques carrées	8. ⁰⁰	78	20
23000 Briques à biseau	9. ⁰⁰	207	00
1 Verge linéaire d'égout en tuile de 12 pouces (posage)		2	19
1 tuyau en tuile de 12 pouces		1	27
189 Verges linéaires de petits gabaris (cradlings)	1. ²⁵	236	25
3 tuyaux en tuile de 9 pouces pour 1 trou d'éclairage	0. ⁶⁶ ² / ₃	2	00
1 Couvert de trou d'éclairage		4	00
13 Verges cubes d'excavation de roc	2. ⁵⁰	32	50
22680 Briques à biseau charroyé le long de l'égout	0. ⁶² ² / ₃	14	17
Pour 21 briques posées en plus par verge linéaires, sur 191 ² / ₃ } Verges pour la différence de grosseur des briques } Pour ciment extra mis pour l'irrégularité des briques sur } 191 ² / ₃ Verges linéaires d'égout }	0. ¹⁶	30	66
40 jonctions de 6 pouces (en tuile) posées dans l'égout en brique.	0. ⁵⁰	20	00
1 Bouchon en bois pour 1 tuyau en tuile de 12 pouces		0	25
1069 ¹ / ₂ Verges cubes de terre charroyé pour remplir & niveller la Rue	0. ²⁵	267	37
	<i>Montant</i>	\$	2394. 05
Surveillance de l'Ingénieur @ 5 pour 100		119	70
Surveillance de l'Inspecteur @ 1% " "		26	93
	<i>Total</i>	\$	2540. 68
<p>\$2540. ⁶⁸/₁₀₀ à diviser en 655 pieds = \$3.88 par pied Courant, ou \$1.94 par pied de front pour chaque propriété</p>			

P27/D1,25

Rue Coursol

		@	\$.	cts.
71	verges linéaires d'égout en tuile de 12 pouces (posage)	\$1.99	141	29
1	" " " " " " 15 " (")	1.99	1	99
60	tuyaux en tuile de 12 pouces	1.27	76	20
11	jonctions en tuile	1.90	20	90
1	tuyau en tuile de 15 pouces		1	93
3	tuyaux en tuile de 9 pouces pour 1 trou d'éclairage	0.66 2/3	2	00
1	Couvert de trou d'éclairage		4	00
1	trou d'éclairage fait en briques au haut et au bas		3	00
50	Briques carrées pour faire ce trou d'éclairage	8.00	0	40
32	verges linéaires d'égout en tuile de 6 pouces (posage)		69	46
32	tuyaux en tuile de 6 pouces	0.50	16	00
1	verge cube d'excavation de roc		2	50
	Charroirage des cailloux		3	75
	Montant		\$ 243	41
	Surveillance de l'ingénieur @ 5 pour 100		17	17
	" " l'inspecteur " 1/8 " "		3	86
	Total		\$ 364	44

\$364.44 à diviser en 190 pieds = \$ 1.92 par pied courant ; ou \$ 0.96 par pied de front pour chaque propriété.

P27/D1,25

Rue Delisle

		@	\$	cts
307	Verges linéaires d'épout en tuile de 15 pouces (posage)	\$1.99	✓	610 93
79	" " " " " 12 " (11)	1.99	✓	157 21
254	tuyaux en tuile de 15 pouces	1.93		490 22
53	jonctions de 15x6	2.89		153 17
64	tuyaux en tuile de 12 pouces	1.27		81 28
15	jonctions de 12x6	1.90		28 50
20	tuyaux en tuile de 9 pouces pour 5 trous d'éclairage	0.6675		13 34
6	Couverts de trous d'éclairage	4.00		20 00
6	trous d'éclairage faits en brique au bas	2.50		12 50
125	Brigues carrées pour faire ces 5 trous d'éclairage	8.00		1 00
185	Verges linéaires de gabaris (cradings)	1.00		185 00
18	Verges cubes d'excavation de roc	2.50		45 00
4788	pieds "mesure planche" de madriers pour blindages	15.00		71 82
20	Charroiyage des cailloux			20 52
	Charroiyage du surplus de terre			47 50
	Montant		\$	1938 09
	Surveillance de l'Ingenieur @ 5 pour 100			96 90
	" " l'Inspecteur @ 1/8 " "			21 80
	Total		\$	2056 79

\$2056.79 à diviser en 1054 pieds = \$1.96 par pied courant; ou \$0.98 par pied de front pour chaque propriété.

1162

Travaux d'Administration

J. S. W. Beaudry

P27/D1,25

1 1 0 5

P27/D1,25

Corporation du Village de Ste. Cunegonde.

HOTEL DE VILLE.

224 Rue Workman.

Ste. Cunegonde, 2 Mars 1885

Reçu de M^r Jos. Martinan, la somme de cent dollars qui sera gardée pour payer la taxe d'affaires s'il obtient sa licence

\$100 ⁰⁰/₁₀₀

E. Duchamp
Sec. Trés.
J. B. D.

P27/D1,25

1163
Recu de Sr. Martin
#100.00 pour
taxes d'affaires
- 2 Mars 1885 -

O P I N I O N

au

Maire de la Ville de Ste Cunégonde.

F A I T S .

Le règlement No: 12 de la Ville de Ste Cunégonde par lequel il a été résolu de remettre à Messieurs Berger et Béique des débentures de cette corporation au montant de soixante douze mille piastres en considération de la construction d'un aqueduc, contient dans la seconde section du chapitre second les mots suivants: "Ces débentures, au montant de soixante douze mille piastres, seront ainsi remises aux dits M^{rs} Berger & Béique ou leurs représentants légaux sous le plus court délai possible à titre de prêt. En conséquence, les dits M. M. Berger & Béique, leurs successuers ou leurs représentants légaux devront pourvoir eux-mêmes au paiement des dits intérêts et au remboursement du dit capital, aux termes et des dites débentures etc "

Dans le contrat intervenu entre la corporation de la Ville de Ste Cunégonde et Messieurs Berger & Béique le neuf Janvier mil huit cent soixante dix neuf, on trouve les expressions suivantes: " Ces débentures seront ainsi remises aux dits M. M. Berger & Béique ou leurs représentants légaux, à titre de prêt, en conséquence ces derniers s'obligent d'en faire le remboursement en capital et intérêts, ainsi qu'il est exprimé au chapitre 2 du Règlement No: 12. "

La section première du chapitre deux pourvoit à ce que les débentures portent intérêt à six par cent par an et soient remboursables en vingt cinq ans, au moyen d'un fonds d'amortissement de deux pour cent par an.

Et vous nous demandez:

Q U E S T I O N .

~~Et vous nous demandez:~~

Si Messieurs Berger & Béique qui ont négligé de payer les deux pour cent d'amortissement par an depuis plusieurs années, doivent à la Corporation les intérêts sur ces deux pour cent depuis les époques auxquelles les divers paiements pour amortissement auraient du être faits ?

R E P O N S E .

Messieurs Berger & Béique se sont obligés par le contrat du neuf Janvier mil huit cent soixante dix neuf à effectuer le remboursement des dites débentures qui leur ont été livrées à titre de prêt, en capital et intérêt, ainsi qu'il est exprimé au chapitre 2 du Règlement No: 12.

Or la section première de ce chapitre 2 pourvoit à ce que ces débentures portent intérêt à six pour cent par an et soient remboursables en vingt cinq ans au moyen d'un fonds d'amortissement de deux pour cent par an. Messieurs Berger & Béique étaient donc tenus de faire un versement de deux pour cent tous les ans pour créer le fonds d'amortissement, et leur négligence à rem-

remplir cette obligation les a rendus passibles des intérêts sur chaque montant qu'ils ont ainsi négligé de payer depuis la date à laquelle ils devaient effectuer chacun des paiements pour créer le fonds d'amortissement.

Nous sommes donc d'opinion que Messieurs Berger & Béique doivent les intérêts à la Ville de Ste Cunégonde sur les montants qu'ils ont négligé de payer afin de créer le fonds d'amortissement, depuis la date à laquelle chacun de ces paiements devait être effectué en vertu du règlement No: 12 et du contrat du 9 Janvier 1879.

Montréal 14 Mars, 1885

Lacoste, Globinsky, Bisillon, Rossier
Avocats.

1164

OPINION
au
Maire de la Ville de

Ste Cunégonde.

Lacoste Globusky & Bisailon

- 14 Mars 1885 -

P27/D1,25

P27/D1,25

LORANGER & BEAUDIN,
AVOCATS,
NO. 1600, RUE NOTRE-DAME,

Montréal, 188

M. G. N. Ducharme
Secrét. Trés. Corp. St. Cyprien de
Nous sommes chargés par
M. Joseph Galiberti

de vous demander le paiement immédiat de la
somme de \$ 81. 25 que vous leur devez
socialement. La corporation de
St. Cyprien de
Annuaire état produit

En payant cette somme sous un jours,
vous vous éviterez une poursuite.

Nous sommes,

Vos obéissants serviteurs,

J. Beaudin
AVOCATS.

Dette...\$ 81. 25

Lettre...\$ 1.50.

Total..\$ 82 75

P27/D1,25

1165
MICHAEL J. HENK...
Demande de Frais
Affaire Jm. Labitette
Loranger & Baudin
Att.

Formule d'Engagement pour constable.

Il a été arrêté et convenu entre la Corporation de la ville de Ste-Cunégonde à ce représentée par *Hubert Morin* Ecr, Maire de ladite Ville en vertu d'une résolution du Conseil Municipal de la Ville de Ste-Cunégonde passée à sa session du *19 Mai 1884* d'une part, et *Louis Cyr* d'autre part, lequel loue ses services comme constable, pompier et gardien d'écoles, etc, à ladite Corporation à raison de *huit* piastres par semaine, y compris le Dimanche, que ladite Corporation s'engage et s'oblige à payer audit *Louis Cyr* régulièrement tous les samedis.

Il est aussi bien entendu et compris que ledit salaire de *huit* piastres devra couvrir tous les services et tous les ouvrages que ledit *Louis Cyr* pourrait rendre à la Corporation en dehors de ses fonctions de constable, etc., sur l'ordre du Conseil, du Maire ou des Conseillers.

Il est aussi bien entendu et compris que le Conseil pourra en aucun temps démettre ledit *Louis Cyr* de ses fonctions de constable, etc., et ce sans avoir à lui payer aucune compensation quelconque et sans être tenu de lui donner aucun avis.

Ledit *Louis Cyr* pourra en aucun temps se démettre de ses fonctions en donnant à ladite Corporation huit jours d'avis.

Il est aussi entendu que ledit constable devra livrer à la Corporation le dernier habillement que lui aura pourvu ladite Corporation.

FAIT ET PASSÉ à Ste-Cunégonde, ce *dis-huitième* jour d'*Avril* 188*5*. *Louis Cyr*

1166
Engagements du
Constable
Louis Cyr
-18 Avril 1885-

P27/D1,25

1100

Je, David Young jure que je
 remplirai bien & fidèlement mon de-
 voir en tant que Constable pour la Muni-
 cipalité de la Ville de Ste-Anne-de-la-
 Rivière, comme Constable pour la Muni-
 cipalité de la Ville de Ste-Anne-de-la-
 Rivière, sans partialité, malice ou mauvaise
 volonté, que je ferai tout mon possible
 pour faire maintenir la paix et le bon
 ordre et que je poursuivrai toutes offenses
 contre la personne et la propriété des
 Sujets de Sa Majesté & que tant que je de-
 meurerais en charge, je remplirai
 au meilleur de ma capacité et croyan-
 ce tous les devoirs de ma charge con-
 formément à la Loi.
 Ainsi que Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi
 à Ste-Anne-de-la-Rivière ce vingt-
 deuxième jour de Avril mil
 huit cent quatre-vingt-cinq

David Young

H. Marin Maire

1167

Prestation de serment

du Constable

David Young

- 22 Avril 1885 -

P27/D1,25

Je, Charles Proulx, jure que je remplirai fidèlement mon devoir envers Votre Souveraine Dame, la Reine, comme Constable pour la Municipalité de la Ville de Ste-Fumigonde sans jamais ni partialité, malice ou mauvaise volonté, que je serai tout mon possible pour faire maintenir la paix & le bon ordre, & que je poursuivrai toutes offenses contre la personne et la propriété des sujets de Sa Majesté en que, tant que je demeurerai en exercice, je remplirai au mieux de ma capacité & croyance tous les devoirs de ma charge conformément à la Loi.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Charles Proulx

Assurance devant moi,
à Ste-Fumigonde, ce vingt-
huitième jour de Mars, mil
huit-cent quatre-vingt-cinq

J. H. Morin Secaire

1168

Prestation de
serment du Constable
de
Charles Proulx.

P27/D1,25

Je, Nelson Vermette, jure que je
 remplirai bien & fidèlement mon de-
 voir envers votre Souveraine Dame, la
 Reine, comme Constable pour la Muni-
 cipalité de la Ville de Ste-Juie-goude, sans
 fausseté ni partialité, malice ou mauvaise
 volonté, que je ferai tout mon possible
 pour faire maintenir la paix & le bon
 ordre, & que je poursuivrai toutes offenses
 contre la personne & la propriété des
 sujets de Sa Majesté & que tant que je
 demeurerai en exercice, je remplirai au
 meilleur de ma capacité et croyance
 tous les devoirs de ma charge conformé-
 ment à la loi.

Ainsi que Dieu me soit
 en aide Nelson Vermette

Assermenté devant moi
 à Ste-Juie-goude ce vingt-huit
 tième jour de Mars, mil huit
 cent quatre-vingt-cinq
 M. Morris Franck

Prestation de serment
 du Constable

1169

P
Restation de
serments du constable
de
Nelson Vermette.

P27/D1,25

P27/D1,25

DÉCHIRÉ

Office of the Grand Trunk Railway Company of Canada, Montreal.

To the Secretary-Treasurer of the Municipality of

*S. Dunequin de
County of Hochelaga*

Notice is hereby given in terms of the Municipal Code of the Province of Quebec and Amendments thereto, Article 720. That the under noted is a statement of the real estate in Land, and also the Buildings owned by this Company in the above Municipality, and also the land occupied by the Railway, and that the same is not held or used for speculative purposes, but for the actual requirements of the public Railway.

	ROADWAY.		VALUE.		BUILDINGS, &C.		TOTAL.		REMARKS.
	Arps.	Perch	\$	Cts.	\$	Cts.	\$	Cts.	
<i>Railway</i>		<i>220</i>	<i>783</i>	<i>25</i>	-	-	<i>783</i>	<i>25</i>	

DATED AT MONTREAL,

*1st May
1883*

13

JOSEPH HICKSON,
General Manager.

By *John Newshaw*
Land Officer

Etat G. J. R.
Valeur propriete
- 1^{er} Mai 1885 -

DÉCHIRÉ

P27/D1,25

P27/D1,25



CE DOCUMENT

EST ABSENT

DU DOSSIER